



Les cahiers de
PROSPECTIVE
Jeunesse

Bureau de dépôt - 1050 BRUXELLES 5

Cahiers - Volume 3 - n° 4 - 4^{ème} trimestre 98

**Une approche interdisciplinaire
des dépendances dans
l'enseignement secondaire**

La sécurité sociale en question

Dossier :
**"La question du
plaisir... le plaisir en
question" Tome 3**

**De la politique criminelle à
l'égard des usagers...**

**Prohibition des plaisirs:
entre légal et médical**

**Plaisirs et drogues... le sens du
particulier**

**Risques et plaisirs:
aux limites de l'extrême**

Dans les années 1980, deux théories ont essayé d'expliquer à la fois pourquoi le toxicomane recherche la drogue de façon compulsive et pourquoi ce besoin ne fait que s'accroître. L'une est bâtie sur la souffrance, l'autre sur le plaisir.

Pour la première, le toxicomane chercherait à compenser les phénomènes de manque qui augmentent au fur et à mesure que les prises se répètent. Selon R. Solomon¹, "tout plaisir donne naissance, par réaction, à des sensations de déplaisir qui s'expriment lentement après l'effet euphorisant de la drogue. Et ce déplaisir devient d'autant plus intense que le nombre d'injections ayant engendré du plaisir est élevé".

Ce courant de recherche considérant que la consommation de drogues vise à éviter un événement négatif, en questionnant le manque et la douleur, rejoint les discours des champs politiques, juridiques et psycho-sociaux qui voient le toxicomane comme un malade qui souffre d'un déficit, d'un manque, qui se drogue parce qu'il se soigne (sans le savoir). Dès lors, les "personnes qui savent", les médecins et les politiques, décident qu'il vaut mieux que ces personnes soient prises en charge pour être "soignées et guéries".

La seconde théorie implique un changement de paradigme : "Plutôt que le manque, n'est-ce pas le plaisir procuré par la drogue qui motive le toxicomane ?". Cette théorie s'appuie sur les recherches consacrées à l'autostimulation chez le rat qui concluaient à l'existence d'un "circuit de la récompense". En 1988, Di Chiara et Imperato² ont montré que tous les produits qui déclenchent des dépendances chez l'homme, comme l'amphétamine et la cocaïne, mais aussi comme la morphine, l'héroïne, la nicotine et l'alcool, augmentent la libération de dopamine dans le noyau accumbens. Toutes stimulent donc, par ce biais, le circuit de récompense.

Nous voici donc dans un renversement de perspective où le plaisir (les plaisirs) n'est (ne sont) plus pensé(s) uniquement en termes négatifs. Il ne s'agit plus ici de concevoir le plaisir comme seul résultat d'une équation où il équivaut à la réduction de la douleur mais plutôt comme une composante fondamentale et nécessaire de l'expérience humaine.

Dans cette logique, on parlera de consommateur et de comportements de consommation de substances psychoactives (comportements à risques potentiels) alors que dans l'autre on ne parlera que de toxicomanes et de toxicomanies.

Ainsi, plaisir(s) et douleur(s) apparaissent, à la lumière des récentes découvertes, comme les deux faces d'une même pièce très complexe que ce numéro des Cahiers tente de décliner pour la troisième fois.

Henry Patrick Ceusters.

1. Solomon R.L., *Acquired motivation and affective opponent-processes*, in J. Madden (ed.) *Neurobiology of learning. Emotion and affect*, Raven Press, New York, 1991

2. Di Chiara et Imperato, cité in Tassin, *Drogues, dépendances et dopamine*, La Recherche, février 1998

ASSU-ETUDES

Une approche interdisciplinaire pour aborder la question des dépendances réalisée avec des élèves de 5ème année de l'enseignement secondaire général à l'Institut Saint-Dominique de Schaerbeek



Pierre WAAUB¹

Mots-clés

école
interdisciplinarité
dépendance
drogue

Parler de la drogue dans les écoles, ce n'est pas seulement difficile, c'est aussi tabou. Et pourtant, les enquêtes le prouvent : la grande majorité des jeunes, quel que soit leur milieu socio-culturel, sont amenés à rencontrer la drogue durant leur adolescence et donc à se positionner par rapport à elle.

A l'Institut Saint-Dominique de Schaerbeek, une équipe de professeurs motivés par le travail interdisciplinaire a voulu démontrer que, si on abordait la problématique de la drogue dans le cadre plus large des dépendances, il était possible de la faire sortir des schémas classiques des démarches de prévention et donc de l'aborder comme une autre matière, dans sa complexité. Ce texte est le récit de la construction et du déroulement de ce travail.

Elle descendait les escaliers et je les montais. C'est comme ça qu'on se rencontre dans les écoles. Elle sortait de chez le directeur avec un beau projet : remplacer les habituelles campagnes d'information sur le sida par un réel travail pédagogique qui puisse s'étendre aux différentes problématiques qu'il soulève : la drogue, le plaisir, l'amour, la sexualité... Et évidemment, elle m'en a parlé. L'interdisciplinarité, c'est mon dada. Et puis, nous avons suivi ensemble une formation sur ce thème chez le professeur Gérard Fourrez, à Namur.

Dans l'école, la drogue est un tabou

Pas seulement dans notre école. Dans toutes les écoles. Une espèce de spectre qui hante les cauchemars des directions, s'insinue dans les conversations informelles, surgit parfois dans les conseils de classe, mais finit toujours par retourner dans son monde mystérieux car la loi du silence est de règle. Ça fait de la mauvaise publicité à l'école.

Le thème est donc difficile. Doublement. Parce qu'en raison de son statut de spectre, il n'a pas généré d'autre culture dans les écoles que celle de la peur, mais aussi parce que les représentations qu'il véhicule, tant chez les enseignants que chez les élèves, sont brouillées de considérations morales et de préjugés.

Le thème était par contre tout indiqué pour une approche interdisciplinaire. Pour apprendre, comprendre la problématique des assuétudes, on pouvait mobiliser des connaissances dans tous les domaines abordés dans l'enseignement secondaire. Et ce d'autant plus que nous ne pouvions pas nous appuyer sur une supposée culture générale intuitive de la question. Des sciences à la philosophie et à l'histoire, des sciences sociales à l'économie et à la géographie, de l'éducation physique au droit, les prolongements et les relations se construisaient spontanément.

Mais pourquoi une approche interdisciplinaire ?

Au départ, tout simplement parce que nous guettions depuis quelques années l'occasion de faire la preuve de l'intérêt de cette démarche dans notre pratique pédagogique. Nous nous sentions à l'étroit dans nos 50 minutes de cours, autistes les uns avec les autres et

1. Enseignant à l'Institut Saint-Dominique de Schaerbeek.



peu motivants pour nos élèves qui passaient, allègrement ou pas mais toujours sans transition, de la trigonométrie à la compréhension de la civilisation des Pygmées, de Baudelaire à la loi de la gravitation universelle, sans que jamais les liens ne soient possibles, sans que jamais le professeur ne sache même de quoi les élèves avaient parlé au cours précédent. Et quand par hasard (dans les escaliers, les couloirs, le coin fumeurs...), nous nous parlions de nos cours, nous ne pouvions que constater les occasions manquées, les quiproquos idiots, les aberrations involontaires.

Nous tentions bien, chacun dans notre coin, de "faire de l'interdisciplinarité" dans notre cours. Mais il nous semblait que nous perdions là une occasion d'aller plus loin en nous mettant ensemble. Nous avons bien tenté de mettre en scène en même temps dans plusieurs cours des thèmes pluridisciplinaires. Mais nous manquions de coordination, de liens et de temps. Nous ne permettions guère aux élèves de faire des liens, de mobiliser des connaissances disciplinaires dans un autre cours et, le plus souvent, nous ne faisons que risquer de lasser les élèves en leur donnant l'impression qu'ils faisaient toujours la même chose.

L'interdisciplinarité, pratiquée ensemble par un groupe de professeurs qui coordonnent les apprentissages disciplinaires et créent de véritables moments interdisciplinaires, nous semblait par contre de nature à favoriser l'envie, le goût de la découverte, de la recherche d'explications, de contradictions qui stimulent l'apprentissage tant de connaissances que de compétences (savoir-faire, capacités). Apprendre dans le but de devenir capable de comprendre, faire des choix, non comme un consommateur qui choisit dans l'étalage ce qui dans le moment lui fait envie, mais en connaissance de cause, comme un être responsable, avec ses doutes, ses faiblesses, ses envies, mais aussi ses connaissances et sa capacité de penser.

Et la prévention dans tout cela ?

A priori, la prévention ne nous intéresse pas. Pour deux raisons.

La première raison est que nous pensons que si on aborde le thème des dépendances avec une intention de prévenir l'usage de drogue, on manque deux fois l'objectif. On le manque parce que la question de la toxicomanie est une question distincte de celle de l'usage de drogue, et on le manque parce que, au nom d'une morale a priori à imposer, on s'empêche d'aborder la question dans toutes ses composantes. Il ne s'agit pas d'imposer un discours mais bien d'amorcer une démarche de recherche, de découverte de connaissances, d'apprentissage de toutes les composantes de la problématique prises séparément et dans leur ensemble.

La deuxième raison est que, par option pédagogique, nous avons choisi d'informer, d'enseigner, de construire des outils de compréhension et d'analyse plutôt que de dire, montrer, répéter ce qui est bien ou mal. La confusion entre les aspects éducatifs et pédagogiques du travail d'enseignant les amène trop souvent à transmettre les idées dominantes plutôt que de rendre capable de participer au débat d'idées, à privilégier l'acquisition de comportements et de valeurs donnés plutôt que de permettre la construction de personnalités.

Le projet commence donc par une mise au point

Dès le départ, nous partons d'un point de vue sur la question. Ce point de vue peut s'articuler en trois points : 1°. Aucun jugement de valeur ne sera porté sur les personnes qui consomment des produits psychotropes. 2°. La pénalisation du problème n'est apparemment pas une solution. 3°. Il convient d'être prudent, les effets pervers des démarches de prévention dans le domaine devant être évités ainsi que la diffusion de préjugés par une équipe mal informée.

Le projet s'affirme ensuite dans une intention

Il faut prendre de la distance, ne pas se centrer sur les produits illicites, ni même sur les produits eux-mêmes, mais plutôt chercher à découvrir les résonances (raisonnances ?) multiples du concept de dépendance selon les disciplines qui le portent. Le sujet est cerné. Vaguement, bien sûr, mais c'est un peu comme une bonne piste à flairer, un thème riche à explorer dont on sent par avance les questions qu'il soulève, les impatiences qu'il recèle.



Les objectifs méthodologiques

Réaliser l'intégration du thème dans une démarche à la fois pluridisciplinaire (chacun dans son cours) et interdisciplinaire (travail ensemble avec des groupes plus grands).

Réaliser la fusion des objectifs pédagogiques (matières et compétences liées aux différents cours du programme scolaire) et les objectifs éducatifs (apprendre à faire des choix responsables qui tiennent compte des liens sociaux).

Les objectifs pédagogiques

Former un groupe de professeurs à la problématique des assuétudes.

Parler aux élèves des assuétudes dans un cadre plus large que celui de la prévention au sens strict.

Apporter aux élèves un ensemble de connaissances sur la problématique des assuétudes.

Les objectifs institutionnels

Mise sur pied d'une structure permanente de travail interdisciplinaire capable de réaliser un projet de ce type tous les deux ans.

Conférence inaugurale

Sur le thème de la dépenalisation, nous avons invité :

Mr S. Zombek (chef de service à St Pierre), Mr M. Valette du projet LAMA et Mr Y. Kayaert de l'asbl "La trace" qui ont éclairé la question à partir de leurs spécialités et de leurs pratiques (psychologie et psychothérapie, traitement et accompagnement de toxicomanes).

Mme A. Krywin (avocate, ex-présidente de la Liaison Antiprohibitionniste) qui a présenté les aspects juridiques de la question dans le contexte d'une réflexion sur la dépenalisation des drogues.

Mr V. Decroly (Ecolo) qui a placé la question dans le cadre de la citoyenneté et de l'action politique.

Présidente de séance :

Mme M. Roelandt (psychiatre)
Durée: 13h30-16h10 (1h30 d'exposé, 1h de questions aux conférenciers).

Le projet peut alors se concrétiser

Par une équipe d'enseignants. Une douzaine, recouvrant un nombre important de disciplines différentes, s'avancant prudemment sur un terrain qu'ils savent difficile, mais motivés et rassurés à l'idée de "faire ensemble". Et très vite un double besoin émerge : le besoin d'un regard extérieur qui serve de garde-fou (on n'a pas l'intention de jouer les apprentis sorciers) et le besoin de formations sur la question des drogues pour se construire des représentations plus solides mais surtout communes. Et c'est là que Prospective Jeunesse s'est avérée indispensable. En plus d'une formation qui bouleverse l'échelle des certitudes, l'apport de Prospective permet de construire de nouvelles représentations plus cohérentes, non exemptes de doutes et de questions, mais utiles pour une meilleure compréhension. Et puisque nous nous proposons d'explorer nous-mêmes la question, cette formation nous a aussi ouvert des perspectives de recherche intéressantes. Le projet a alors pu formuler ses objectifs plus clairement.

Et le travail de conception peut alors commencer

Les enseignants, le plus souvent seuls (vieille habitude dont il sera difficile de se débarrasser), parfois ensemble, construisent des séquences de cours, déblayent des terrains vagues, fouinent et font émerger des savoirs, allant de textes sur la vision américaine de la guerre contre la drogue dans les cours d'anglais à la dépendance au chocolat dans les cours de néerlandais, de Rimbaud, Verlaine, Michaux, Baudelaire dans les cours de français à Horace, Epicure, Homère, Platon, Freud dans les cours de latin et de grec, de la guerre de l'opium dans le cours d'histoire à la géopolitique des drogues dans le cours de géographie, de l'étude de la neurotransmission dans les cours de biologie à l'importance de l'image du corps dans le cours de sciences sociales, du modèle de consommation de masse dans les cours d'économie à l'étude des produits dopants dans les cours d'éducation physique, de biologie et de sciences sociales.

Le projet se construit alors une armature

Une ossature pour prendre corps, pour affirmer son identité, sa personnalité interdisciplinaire. Le travail interdisciplinaire en groupe ne peut se réaliser concrètement que si on tente aussi de briser les carcans de l'horaire, du groupe classe, de la situation frontale classique de l'enseignement. Non parce qu'ils sont toujours mauvais (beaucoup de choses se feront aussi en classe avec le professeur de la discipline dans le cadre de l'horaire habituel) mais parce qu'ils empêchent concrètement le travail en groupe d'enseignants, avec de plus grands ou de plus petits groupes d'élèves et nous forcent à nous succéder inutilement et sans cohérence. Mais l'école est une Institution qui a ses limites, nos contrats de travail sont ce qu'ils sont. Nous avons négocié du temps, ouvert des brèches, aménagé des espaces pour un environnement interdisciplinaire cohérent. Aussi, en plus des cours, nous avons conçu l'environnement suivant.

Une conférence inaugurale

La conférence inaugurale est destinée à initier le projet de manière symbolique en abordant, dès le départ, la question clé de la dépenalisation des drogues. En effet, tant dans l'imaginaire des élèves que dans celui des adultes, il nous semblait que l'origine de l'incompréhension, des préjugés des uns et des autres était une confusion entre le droit et la morale. Et cette confusion est entretenue par la loi et le comportement du système judiciaire. La formule de la conférence a été préférée à celle du débat contradictoire entre spécialistes car il nous semblait que ce type de débat renforce les préjugés des uns et des autres en entretenant l'illusion qu'il suffit de se ranger dans un camp ou dans l'autre, là où nous voulions au contraire initier une démarche de recherche, de questionnement et d'approfondissement sans laquelle une opinion n'est qu'un préjugé.

Un panneau d'affichage

Sur lequel on devait pouvoir retrouver des précisions sur les temps forts du projet, ce qui se fait dans les différents cours ainsi qu'une zone d'affichage libre.

L'aménagement d'un endroit spécifique dans la bibliothèque

Où étaient disponibles tous les documents qui avaient servi à la préparation des thèmes abordés ainsi que d'autres documents concernant les assuétudes apportés par les élèves ou les professeurs.

Un journal du projet

Alimenté soit par des textes apportés spontanément ou écrits par les élèves ou les professeurs, soit par des compte rendus de ce qui avait été développé dans les différents cours. Outre le lien interdisciplinaire, ce journal permettait aussi de faire connaître à tous les élèves ce qui parfois n'avait été réalisé qu'avec une partie d'entre-eux.

Une rencontre de théâtre-forum

Au menu d'un spectacle intitulé "Menus plaisirs", les élèves ont été confrontés de manière critique et interactive à différentes formes de dépendances dans le cadre du rapport au plaisir. Deux représentations avaient été prévues : l'une dans le temps scolaire pour l'ensemble des élèves de 5ème et l'autre en soirée pour permettre aux élèves des autres classes, aux parents et professeurs qui le désiraient d'y participer aussi.

Un ciné-forum sur la géopolitique des drogues

Le documentaire, extrêmement polémique, reliait la problématique de la drogue aux enjeux qui mobilisent les rapports de force dans les relations internationales.

Une exposition

L'école a accueilli en ses murs l'exposition "Les jardiniers des paradis artificiels" de l'Observatoire Géopolitique des Drogues. L'objectif de cette exposition était de replacer la question de la production de plantes telles que le pavot (opiacés), le cannabis, la coca, le khat dans le cadre des rapports nord/sud des confrontations culturelle, politique et, bien sûr, économique.

Une dissertation : pour ou contre la dépénalisation ?

La dissertation sur la dépénalisation des drogues concernait l'ensemble des élèves et devait être préparée par une séance commune de discussion et de débat sur les différents argumentaires possibles.

Des ateliers pour clôturer le projet

L'objectif des ateliers est d'opérer un retour sur le concret. En effet, si nous voulions montrer aux élèves qu'on ne peut se faire une opinion sur la question qu'après avoir cherché à aborder des aspects non seulement très divers mais aussi plus théoriques, nous voulions aussi, tout en permettant aux élèves de se confronter à d'autres adultes, d'autres référents sur la question, leur donner la possibilité d'approfondir différents thèmes.

Un ciné forum sur la toxicomanie

Le film "Kamel" décrit le parcours d'un héroïnomane dans le quartier maritime à Bruxelles. Réalisé avec peu de moyens par des éducateurs de rue dans le but de devenir un outil de prévention, ce film montre, crûment mais sans chercher à choquer, Kamel qui s'enfonce peu à peu dans sa toxicomanie. L'intérêt de ce film est qu'il rappelle la dure réalité des toxicomanes. La difficulté qu'aurait posée ce film s'il n'avait pas été précédé de tout le travail que les élèves avaient déjà fait sur la question est que, dans l'espoir un peu naïf d'être plus efficaces dans la prévention, les réalisateurs ont sciemment brouillé la différence pourtant essentielle entre toxicomane et usager de drogue. Cette distinction devient donc impossible a posteriori, elle ne peut que paraître dérisoire face au drame du toxicomane. A ne montrer qu'en fin de parcours, en aucun cas pour initier le travail.

Et le projet est devenu réalité

Il s'est déroulé entre début janvier et fin mars 1998. On ne résume pas trois mois de "tempêtes de cerveaux", de cours et de hors-cours, de couacs et de désillusions mais aussi de surprises et de réelles avancées en quelques lignes. Mais que retenir ?

Surtout les temps forts.

La conférence inaugurale fut un grand moment. Durant près de trois heures (13h30 - 16h10) sans interruption, une centaine d'élèves ont écouté avec une concentration



Théâtre-forum

"Menus plaisirs", un spectacle des Acteurs de l'Ombre. Contact : Ingrid Muller, rue Méan, 27, 4020 Liège tél:04/344.58.88.

Ciné-forum géopolitique

Film: A qui profite la cocaïne, France 2.

Intervenant extérieur: Michel Rozensweig, Prospective Jeunesse.

Exposition

L'exposition "Les jardiniers des paradis artificiels" est diffusée en Belgique par : Infor Jeunes, place Dailly 1030 Schaerbeek. T.02/733.11.93

Ateliers

1. Protection de la jeunesse: aspects pédagogiques et juridiques de la prestation éducative en réponse à un délit, sous mandat judiciaire.

Le Radian (placement et accompagnement des jeunes pour les prestations éducatives).

2. La législation sur les drogues en Belgique : la loi et les pratiques des parquets.

Infor Jeunes.

3. Education à la consommation : le tabac.

CRIOC (Centre de Recherche et d'Information sur la Consommation).

4. Les usages récréatifs du cannabis. Vidéo + débat.

Prospective Jeunesse: Michel Rozensweig, philosophe.

5. Dépénalisation des drogues : le point de vue d'un psychiatre.

Serge Zombek, Chef de service à l'hôpital Saint-Pierre.

6. Autonomie, différenciation et dépendance aux autres : questions autour de nos dépendances en famille, en amour et en amitié.

Florence Kayaert (assistante sociale à l'Institut Neurologique *Belge en psychiatrie* générale) et Patrick Maldague (psychiatre à

ENADEN, centre de crise et de courts séjours pour toxicomanes).

7. La drogue en prison (état de la question), la prison comme réponse à la drogue? La liberté face aux assuétudes même en prison.

Ph. Rousseau, directeur de la prison de Lantin

8. Boulimie et anorexie, approche systémique.

Fr. Brausch.



Le ciné-forum sur la toxicomanie

Projection du film "Kamel" et ciné-forum en présence du réalisateur et d'un éducateur de rue. Thème : Parcours de toxicomane, Bruxelles, quartier maritime.

Pour en savoir plus sur ce projet :

Vous pouvez commander la brochure finale "Assu-Etudes" auprès de l'Institut Saint-Dominique, Pierre Waaub et Marie-Catherine Kayaert, 38 rue Caporal Claes, 1030 Bruxelles. Cette brochure reprend en détail toutes les composantes du projet.

Sommaire de la brochure "Assu-Etudes"

1. Introduction
2. Le projet interdisciplinaire "Assu-Etudes"
 - préalables
 - les modules de formation pour les enseignants
 - les objectifs
 - l'environnement du projet
 - les assuétudes dans les cours
3. Evaluation
4. Conclusion

constante des intervenants de qualité. Provoqués, secoués dans leurs certitudes dès le départ, les élèves voulaient en savoir plus, non pas, comme le disaient certains enseignants qui n'avaient pas compris le sens de notre démarche, parce que la cause était entendue mais au contraire parce que la "cause" de la dépénalisation avait été exposée dans ses aspects psychologique, médical, philosophique, juridique et politique, montrant la complexité de la problématique et suscitant plus de questions que de certitudes. Les cours qui suivirent furent pour beaucoup d'entre-nous un réel plaisir. Bousculés par des élèves en demande, pressés par un tas de bonnes questions, nous avons ouvert nos cours dans la situation idéale : celle de la relation pédagogique.

Le journal du projet connut un réel succès. Mais pas celui que nous attendions. Les élèves ne se précipitèrent pas pour nous fournir les compte rendus de cours et, à de rares exceptions près, ils considérèrent que c'était là le prolongement du travail de l'enseignant. Par contre, nos élèves nous ont fourni une abondante documentation complémentaire et nous ont proposé de nombreuses interventions personnelles sur les thèmes abordés et les activités proposées. Et il nous semble a posteriori que le journal a bien rempli son rôle: celui de lien visible entre tous les intervenants et toutes les problématiques abordées.

La dissertation fut le deuxième temps fort de notre travail. Les dissertations ou argumentations relèvent de l'exploit : s'exprimer librement, correctement, chercher la cohérence, l'articulation des idées, tout en gardant bien à l'esprit qu'il s'agit d'un travail scolaire, donc évalué. Mais les élèves ont joué le jeu et l'argumentaire des élèves était manifestement étayé de connaissances. La dissertation et sa préparation auront été des moments particulièrement forts du travail. Imaginez ce que peut donner la préparation des différents argumentaires possibles quand on réunit dans une grande salle mal insonorisée tous les élèves de cinquième (une centaine) et une dizaine d'enseignants de disciplines différentes...

Les ateliers furent pour la plupart de qualité. Cette partie du projet est essentielle. Elle permet à l'élève d'intégrer ses connaissances, au sens où, confronté à la nécessité de les mobiliser dans une analyse du réel, d'un aspect du problème qui le touche plus particulièrement, il les consolide en les reliant dans un argumentaire plus structuré.

Bien sûr il y eut des "flops" et quand nous parlons des élèves, il est certain qu'il ne s'agit pas toujours de tous les élèves. Le point le plus négatif de notre projet est probablement qu'il s'étalait sur une trop longue période. Peu à peu l'attention s'effilochoit et ceux qui trouvaient que nous la "trainions un peu en longueur" étaient de plus en plus nombreux.

Néanmoins, nous espérons "faire école"

D'abord parce que le travail en équipes interdisciplinaires a besoin de pratique et d'expérience pour s'enrichir. Il n'est pas simple d'improviser ce type de travail, les écueils sont nombreux et, surtout, on retombe facilement dans la juxtaposition de travaux individuels. En effet, tant que la logique de la succession des séquences de 50 minutes de cours disciplinaires prévaudra, on ne pourra que s'immiscer dans une organisation qui n'est pas prévue à cet effet en espérant peu à peu inventer une pratique plus collective capable d'initier du travail interdisciplinaire dans la représentation du métier d'enseignant.

Ensuite, parce qu'il nous a semblé que, sur le thème des assuétudes en général et de la drogue en particulier, il est nécessaire de trouver le moyen de l'aborder sans tabou et sans objectif particulier de prévention. Les thèmes interdisciplinaires rendent ce type d'approche possible. Là où le professeur isolé ne peut qu'aborder partiellement le sujet, laissant toutes les interprétations possibles sur les autres aspects de la problématique, une équipe de professeurs de disciplines différentes, travaillant ensemble après avoir suivi ensemble une formation spécifique peut réussir le difficile pari de permettre à un adolescent de choisir en connaissance de cause, de manière responsable, parce qu'il a des éléments pour se forger une opinion et déterminer une attitude personnelle, réellement intégrée.

Mais ne soyons pas naïfs. Si le discours sur l'interdisciplinarité est aujourd'hui un peu plus "à la mode", les structures des Institutions de l'enseignement n'évoluent en rien en ce sens. Il faudra encore beaucoup "batailler" ... Pour faire avancer le "schmilblic" comme disait Coluche. ■

SECURITE SOCIALE

Entre protection Humanitaire et sécurité sanitaire



Michel ROSENZWEIG'

La sécurité sociale est une conception politique récente. L'expression même de "sécurité sociale" n'apparaît pour la première fois qu'en 1935 aux États-Unis, et c'est le rapport Beveridge² de 1942 et son application lors de la conférence internationale du travail à Philadelphie en 1944 qui transformeront le concept en doctrine politique.

Aujourd'hui, ce système de protection sociale généralisée est en difficulté dans la plupart des démocraties occidentales et plus personne ne doute qu'il convient d'appliquer d'urgence un traitement énergique pour éviter le pire. Adaptations, réformes, remèdes, amputations, baxters financiers, autant de traitements, autant de mesures qu'il ne nous appartient pas de développer dans cet article car ces questions relèvent du débat politique et de l'opinion.

Il nous a donc semblé préférable de revenir sur les fondements historiques de la sécurité sociale afin de rendre visible son évolution et permettre ainsi l'exercice éclairé de la critique individuelle.

Nous tenterons dans un premier temps de retracer l'histoire du concept d'assistance pour montrer comment celui-ci a pu évoluer vers l'assurance et la protection puis, plus récemment, vers le concept de "sécurité". Ensuite, nous nous proposons de montrer la part d'assistance et d'assurance contenue dans les modèles de protection et de sécurité sociale. Enfin, nous essayerons de voir en quoi la mise en péril de la sécurité sociale constitue un des indicateurs du changement du contrat social.

De l'assistance à la protection : histoire et évolution

Le concept de l'assistance implique qu'une aide publique soit accordée aux individus dont l'état de besoin et l'absence de ressources ont été reconnus. On comprend donc qu'un des caractères déterminants de l'assistance soit l'absence de contribution demandée au bénéficiaire.

Dans les sociétés primitives, on laissait les vieillards mourir de faim ou se supprimer volontairement pour ne plus être à charge.

Dans l'antiquité, l'idée de dette envers les vieillards commence à apparaître. Cette dette représente la récompense de la collectivité à l'égard des services rendus par les personnes âgées dans le passé. Ainsi chez les Grecs par exemple, avec leur prytanée³ réservé à certains et créé pour les anciens légionnaires et les retraites qui leur étaient versées.

Quant aux nécessiteux qui n'avaient pas mérité de la patrie, ils seront considérés comme un danger jusqu'à ce que celui-ci devienne si pressant que l'État soit contraint d'intervenir (panis popularis et obligation pour les parents de nourrir les proches).

Mots-clés

- contrat
- assurance
- assistance
- sécurité
- protection
- dette
- solidarité

1. Philosophe, Chargé de Recherche à Prospective Jeunesse.

2. **William Henri Beveridge** (1879-1963). Durant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement britannique lui confie la direction d'un comité interministériel chargé de préparer un rapport sur les systèmes d'assurance sociale. Présenté sous le titre *Social Insurance and Allied Services* et rendu public le 1^{er} décembre 1942, sous un gouvernement conservateur, le "rapport Beveridge" est vendu à 70.000 exemplaires le jour même de sa parution.

Influencé par la pensée de Keynes et prolongeant certains aspects de celle-ci, Beveridge part d'une idée-force très simple : vu le stade de richesse globale qu'a atteint le pays, l'indigence de certains citoyens est un scandale qui doit être éliminé et qui peut l'être par un effort systématique de la nation.

3. Prytanée : du grec *prutaneion* : édifice où s'assemblaient les prytanes, un des premiers magistrats de certaines cités grecques, et qui servaient à divers usages politiques et religieux.



4. Synallagmatique : du grec *sunallagma*, "contrat", qui comporte une obligation réciproque entre les parties.

Au Moyen-Âge s'ébauche ensuite une politique d'assistance avec le développement de la charité chrétienne par la volonté de la seule organisation unitaire de l'époque, l'Église, qui fonde les premiers établissements d'aide dans un but de contrôle de l'utilisation des fonds et d'exercice d'autorité sur les assistés.

L'avènement de la bourgeoisie ainsi que les périodes de disette vont ensuite contribuer au recul de l'esprit de charité et à l'amoindrissement de l'influence de l'Église au profit d'une tutelle royale et communale sur les pauvres. Les premières structures d'aide laïques, quant à elles, apparaissent dès la Renaissance sur ordonnance légale. Ainsi, après l'effort de l'Église, l'assistance s'inspirera largement de préoccupations d'ordre public et sanitaire plus que de l'intérêt de l'assisté, comme en témoigne le grand enfermement de tous les indigents dans les hospices, hôpitaux, maladreries, léproseries et asiles.

Contractualisation de l'assistance : naissance de la protection contractuelle de l'Etat-Providence

Au 18^{ème} siècle, la philosophie des Lumières et la logique du contrat social dont il est issu, vont donner naissance aux premières organisations institutionnelles à vocation sociale. Une fois de plus, c'est l'idée de *dette* de la société qui est au cœur du contrat social. Cette dette est le rendu que la société doit à ses membres qui ont aliéné une part de leur liberté pour en faire partie. En échange de cette perte et contre un engagement contractuel (travail, respect des lois et du bien collectif), la société promet de prendre en charge le destin des individus par l'intermédiaire de l'État et de ses structures institutionnelles.

Dans cette perspective, la pauvreté n'est plus considérée comme un vice mais comme un défaut des structures sociales et une violation du contrat social. Il y a donc ici l'idée d'une *réparation* et d'une obligation contractuelle, c'est le nouvel aspect synallagmatique⁴ de l'assistance, véritable paradigme des futurs modèles de protection et d'assurance sociale, premiers précurseurs de la sécurité sociale.

Avec la Révolution française, les secours publics deviennent sacrés et dès 1793, l'État tente d'organiser un service national d'assistance entièrement laïc. Toutefois, cette législation révolutionnaire rencontrera l'hostilité de l'Église et ne sera donc pas appliquée, mais on n'osera plus parler de charité, ce mot "infâme" selon Voltaire.

Au 19^{ème} siècle, on assiste au développement des mutualités et des institutions de prévoyance sociale en Europe, mais c'est surtout la révolution industrielle qui va augmenter les interventions systématiques de l'État.

La naissance simultanée des syndicats et des idéologies solidaristes va conduire le Congrès International de Paris à arrêter les principes fondamentaux de l'assistance publique :

- assistance obligatoire pour les collectivités
- principe de territorialité
- principe de subsidiarité de l'assistance (l'assistance aux individus sans ressources est subsidiaire à toute autre forme d'aide, notamment familiale).

De la protection sociale à la promotion de la personne : le premier modèle de la sécurité sociale

Le 20^{ème} siècle verra naître la promotion de la personne. C'est bien évidemment la Deuxième Guerre mondiale qui va apporter les bouleversements importants. Un besoin général de sécurité va se faire ressentir sans se limiter à la classe ouvrière. Des bourgeois ruinés par les effets de la guerre prendront conscience que la misère est une réalité possible et que l'indigence n'est pas nécessairement le fait de la paresse ou de l'imprévoyance mais peut résulter d'une crise économique et politique. A cet égard, certains nantis se trouveront parfois dans une situation plus critique que les ouvriers déjà protégés par un système d'assurance sociale.

Le plan américain Beveridge de 1942, élaboré en pleine guerre et destiné à l'origine à soutenir le moral des combattants, va poser les bases de la politique sociale que nous connaissons encore aujourd'hui.

L'idée générale du plan Beveridge est que tout individu a droit à une garantie par l'État d'un revenu minimum permettant de supprimer le besoin.



Cette garantie sera alors cherchée sur le terrain historique de *l'assistance* (contractualisée depuis le 18^{ième} siècle), mais elle sera davantage inspirée à la fois du modèle capitaliste de l'assurance privée et du modèle solidariste de l'assurance sociale. Quant à l'assistance proprement dite, elle conservera un rôle complémentaire important puisque le législateur l'a réorganisée un peu partout (l'assistance publique devient l'aide sociale en Europe).

Examinons maintenant les fondements du concept de sécurité sociale.

La Sécurité Sociale : un concept récent

Toujours selon le rapport Beveridge, la sécurité sociale est liée au plein-emploi et repose sur les principes fondamentaux d'universalité et d'unité. Le principe *d'universalité* implique la réalisation d'une protection complète au regard de l'ensemble des éventualités qui risquent d'affecter la capacité des individus de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille par le *travail*. Il comporte aussi l'extension de cette protection à *toute* la population.

Le principe *d'unité* comprend d'une part, l'unité structurelle des systèmes de protection (fusion de l'assistance et des assurances sociales) et d'autre part, l'unité des avantages accordés (soins gratuits et prestations en espèces uniformes). Il va sans dire que ces principes ne sont pas appliqués partout de la même manière. Néanmoins, il faut retenir que la consécration de ces principes et des différentes conceptions de sécurité sociale se retrouve dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ainsi que dans de nombreuses constitutions.

Dans cette perspective humaniste et universaliste, la sécurité sociale devient un concept de philosophie politique que l'on retrouve dans la plupart des politiques sociales des démocraties occidentales. Elle a pour objet non seulement la protection des individus contre toutes les éventualités qui menacent leur sécurité matérielle, mais aussi, et c'est le volet le plus délicat à mettre en œuvre, *la sécurité sociale est un concept qui promeut l'égalité des chances dans la vie pour tous les hommes*.

En garantissant la solvabilité du malade, la sécurité sociale a facilité le développement et le progrès de la thérapeutique avec comme corollaire l'augmentation du coût des soins de santé.

Le développement de la sécurité sociale contribue également à l'investissement humain (prolongation de la scolarité) et assure l'entretien de la santé des travailleurs en leur évitant l'obligation de retrouver une activité professionnelle avant d'avoir recouvré un état de santé compatible avec cette activité.

Aujourd'hui, il est bien évident que l'accroissement du nombre de personnes qui ne cotisent pas pour les soins de santé sera une des questions à traiter en priorité pour la pérennité du système de sécurité sociale que nous connaissons. L'augmentation constante du nombre de chômeurs, mais aussi des sans domicile fixe et de toutes les catégories d'exclus que notre société génère, contribue à la fois à un alourdissement de la charge des personnes actives et à l'augmentation de la charge de l'État dans ses fonctions d'assistance. C'est donc la solidarité des individus et du système social et politique tout entier qui est mise à l'épreuve en cette fin de siècle.

Aussi, l'horizon du 21^{ième} siècle risquerait bien de découper un espace socio-économique dominé par le spectre d'une société duale dans laquelle on retrouverait les catégories sociales du Moyen-Age et les régimes d'assistance qui s'y rapportent comme c'est déjà le cas avec les services d'échange locaux pratiquant le troc (les SEL).

Entre assistance et assurance : les oscillations des différentes conceptions

De la conception la plus restreinte à la plus extensive, en passant par une conception médiane, on retrouvera toujours dans les modèles de sécurité sociale un mélange d'assistance et d'assurance dans des proportions variables.

Mais qu'entend-on par assurance et en quoi l'assurance se distingue-t-elle de l'assistance ?



L'assurance a un caractère *indemnitaire* : elle suppose l'idée d'un risque et la réparation d'un dommage subi sans que l'on ait à tenir compte des ressources du bénéficiaire. Que ce soit dans le contrat social de l'Etat-Providence ou dans celui d'une société privée d'assurance, l'assurance repose toujours sur un *principe synallagmatique* : le respect des obligations contractuelles des deux parties. La garantie est accordée moyennant un versement de primes ou de cotisations si le bénéficiaire a rempli ses obligations.

Au contraire, l'assistance est par principe *non contributive*. Elle comporte un caractère alimentaire et suppose l'idée d'un besoin : elle accorde à un individu ce qui lui manque pour subsister et doit donc tenir compte de ses ressources, sauf dans le cas des projets d'allocation universelle où l'on définit a priori un minimum vital pour tous indépendamment des ressources.

Dès lors, l'assurance ne peut fonctionner que pour ceux qui ont versé une contribution ou pour qui on a versé une contribution ou encore pour ceux qui possèdent des richesses. En outre, l'assurance est considérée comme une ressource propre de l'assuré et par rapport à elle l'assistance est subsidiaire. L'assistance, quant à elle, fonctionne au profit de tout individu dans le besoin.

Cette division était très nette avant la Deuxième Guerre mondiale, les assurances sociales étaient rattachées aux structures du monde du travail et l'assistance à des mécanismes de protection plus générale de la population.

Dans une conception restreinte de sécurité sociale, le modèle s'identifie aux assurances sociales et l'assistance se distingue très nettement. Dans la conception médiane, l'identification à l'assurance sociale est plus distendue. Historiquement, dans ce modèle de départ (1945), la sécurité sociale était réservée aux seuls travailleurs salariés cotisants, puis elle s'est étendue aux travailleurs indépendants et récemment aux non-travailleurs. D'abord alimentée par des cotisations, elle fait de plus en plus appel aux ressources fiscales. Aujourd'hui, le lien entre la cotisation et la prestation se distend et l'on connaît de plus en plus de prestations non contributives. C'est la tendance à la fiscalisation de la sécurité sociale.

En Europe, le chômage structurel aggrave ce mouvement : l'augmentation du nombre de non-cotisants implique une augmentation proportionnelle de prestations non contributives, d'où un endettement croissant de la sécurité sociale et une plus forte sollicitation de solidarité entre les individus.

Ainsi, l'assistance, qui devrait jouer normalement un rôle complémentaire pour compenser les insuffisances de la protection sociale, a tendance aujourd'hui à reprendre sa fonction médiévale. Plus il y aura d'exclus, plus la sécurité sociale devra reprendre son rôle d'assistance.

Dans une conception extensive de la sécurité sociale, les deux orientations sont possibles (assistance et assurance). La question aujourd'hui est de savoir comment payer l'assistance. En demandant plus de solidarité aux travailleurs (salariés et indépendants), en sollicitant le monde caritatif et associatif, ou en imposant plus le capital et ses bénéfices (capital immobilier, capital financier et intérêts, propriété privée, gros revenus), ou encore en subsidiant l'assistance à un nouveau contrat social ?

Ceci est à la fois une question de philosophie politique et de choix éthique et politique.

Une philosophie politique solidariste de tendance humanitaire-sanitaire peut par exemple promouvoir un modèle de sécurité sociale qui consoliderait la protection sociale en poussant sa politique d'assistance contractualisée dans la direction des catégories sociales exclues du travail et des cotisations, tout en consolidant sa politique d'assurance sociale auprès des travailleurs en pratiquant des réformes de gestion.

Une philosophie politique néo-libérale poussera sa politique d'assurance sociale vers la privatisation et se délestera de la charge de l'assistance traditionnellement dévolue aux organisations caritatives et associatives.

Enfin, une philosophie politique ultra-solidariste assimilerait assistance et assurance à une obligation absolue de protection pour tous en garantissant un minimum vital individuel imprescriptible (allocation universelle à vie). Il s'agirait alors d'un contrat social d'un nouveau type.

Enfin, dans les modèles d'unification où assistance et assurance se mélangent, on voit bien que c'est le problème du critère de justification de l'intervention de la puissance publique qui se pose.

Que veut le politique? De la *sécurité* sociale ou de la *protection* sociale ?



"*L'assistance est un critère infamant*" disait Voltaire et l'assurance est un critère dépassé dans une société dominée par la précarité de l'emploi. Si la notion d'État contient encore une dose de Providence, il conviendrait sans doute d'inventer un critère réellement humaniste et solidariste sur base d'un autre contrat social qui tiendrait compte de l'inversion de la dette qui s'est produite depuis la crise politique et économique des trente dernières années.

Le déficit de la sécurité sociale comme indicateur de changement du contrat social : l'inversion de la dette

Dans son ouvrage intitulé "*L'individu incertain*", le sociologue Alain Ehrenberg⁵ met remarquablement en lumière l'inversion de la dette qui s'est opérée en silence dans le changement du contrat social sans que celui-ci ne soit clairement énoncé par le politique.

En quoi consiste cette inversion ?

Au 18^{ème} siècle, la naissance de l'Etat-Providence s'était construite sur les bases d'un contrat qui liait la société et les individus par des obligations réciproques. Comme on l'a déjà souligné plus haut, la société, à travers ses institutions étatiques, s'engageait alors à assurer la protection sociale des individus qui consentaient à travailler, tandis que les incapables entraient dans les circuits de l'assistance.

Ce contrat social construisait l'individu à partir de sa dette envers la société et les représentations des individus étaient visibles et objectivables dans des catégories collectives - classes sociales et catégories socioprofessionnelles.

Nous assistons aujourd'hui, poursuit le sociologue, au processus inverse : tandis que le socle des catégories ne tient plus, la dette de la société envers l'individu s'élève à proportion de l'augmentation de ses responsabilités. Ce que l'État assumait et ne peut plus assumer se reporte sur les individus, donc sur la société.

Et la question de la crise de la sécurité sociale est un des indicateurs du changement du contrat social dans la mesure où celui-ci a perdu sa valeur synallagmatique : l'une des deux parties, à savoir la société, ne semble plus remplir ses obligations de protection sociale car nous vivons depuis plus de vingt ans la fin du plein-emploi, paramètre fondamental de la sécurité sociale depuis le rapport Beveridge de 1942.

Dès lors, la dette de la société envers les individus exclus augmente en même temps que s'agrandit la déjà célèbre "fracture sociale" ainsi que le vide politique qui l'accompagne.

Ce vide politique est l'expression d'une absence de politique qui laisse entrevoir une société sans politique. Or, la politique reste le seul moyen de mobiliser les individus en leur offrant du sens. L'inversion de la dette, ou l'augmentation de la dette de la société envers toute une série de catégories sociales, renvoie en miroir, et à proportion égale, l'absence de politique et creuse un peu plus le vide qui la représente.

Ce vide représente donc une dette qui pourrait fort bien se traduire par un retour aux formes traditionnelles, voire archaïques, d'assistance et un renforcement de la privatisation de l'assurance sociale.

Quel est ce nouveau contrat social qui se construit sur base d'une dette croissante sans s'énoncer politiquement ? Est-ce un contrat social basé sur l'assistance plus que sur la responsabilité ? L'assistance deviendrait-elle le nouveau terme du contrat, une obligation d'être assisté pour pouvoir faire partie de la société qui se chargerait d'assurer la survie et la protection des moins favorisés et des inadaptés ? Que deviendraient alors les visées d'autonomie et de responsabilité poursuivies par les politiques de promotion de la santé dans une telle perspective ?

Entre assistance et assurance, notre modèle de sécurité sociale semble flotter aux frontières de la protection humanitaire et de la sécurité sanitaire en se cherchant une nouvelle politique. Celle-ci ne peut s'identifier ni à l'opinion, ni à la démocratie du public, et son rôle ne devrait pas se limiter à s'occuper des indigents du 21^{ème} siècle ou à définir le mal qu'il faudrait combattre.

Tout au contraire, le rôle de la politique reste fondamentalement de fournir un cadre de réponses et de références sur ce que c'est que de vivre en commun à l'âge de la civilisation planétaire en pleine mutation.

Une nouvelle philosophie politique se doit de fournir ce cadre en repensant le politique.

Bibliographie

Encyclopédie Universalis.
France, 1980.

Hannah Arendt, "*Qu'est-ce que la politique ?*", Seuil, L'Ordre philosophique, Paris, 1995.

Alain Ehrenberg, "*L'Individu Incertain*", Calinann-Lévy, Essai Société, Paris, 1995.

P. Rosanvallon, "*La crise de l'Etat-Providence*", Seuil, Paris, 1981.

5. Alain Ehrenberg, "*L'Individu Incertain*", Calinann-Lévy, Essai Société, Paris, 1995.

Du bon usage du milieu associatif

Samuel DELTENRE¹ et Valérie LEBRUN²

Depuis mai 1998, une nouvelle directive de politique des poursuites est entrée en vigueur. A partir d'une lecture critique des travaux parlementaires et du texte de la directive, l'article tente de mettre en lumière l'évolution de la politique criminelle menée à l'égard des usagers et au-delà le rôle que l'Etat attribue au système pénal et aux autres acteurs de socialisation.

Mots clés

- drogues
- usagers
- directive
- poursuites
- associatif

1. Assistant social, licencié en sociologie, assistant de recherche au Département de criminologie de l'Institut National de Criminalistique et Criminologie.

2. Assistante sociale, licenciée en criminologie et sociologie, Conseiller-adjoint au Service de la politique criminelle.

3. Cfr intervention de Lucien Nouwynck, faite en collaboration avec V. Lebrun in MM Maurice Minne et Jo Vanderzeuren, rapport fait au nom du groupe de travail chargé d'étudier la problématique de la drogue, Chambre des représentants de Belgique, 1062/2 - 96/97, pages 719 à 745.

4. MM Maurice Minne et Jo Vanderzeuren, rapport fait au nom du groupe de travail chargé d'étudier la problématique de la drogue, Chambre des représentants de Belgique, 1062/2 - 96/97, page 991.

En juin 1996, le service de la politique criminelle fut amené à témoigner devant le parlement sur la politique en matière de stupéfiants en Belgique. Lors de cette audition, il avait présenté une analyse des statistiques de condamnations en matière de stupéfiants.³

Cette étude mettait en évidence qu'en 1994 parmi les 2016 peines principales prononcées pour "consommation", 635 étaient des peines de prison ferme, ce qui représente 31,5%, pour 53,5% d'emprisonnement avec sursis et 15% d'amendes. Lorsque l'on analyse plus profondément ces emprisonnements fermes, on constate que dans 61% des cas, une peine d'emprisonnement ferme est prononcée sans présence d'autres infractions. L'idée souvent répandue selon laquelle la consommation de stupéfiants n'entraînerait un emprisonnement effectif qu'en cas de concours avec des actes de délinquance relevant du droit commun semblait donc inexacte.

L'intérêt de se pencher sur la nouvelle directive en matière de stupéfiants réside dans la perspective d'y détecter d'éventuelles pratiques susceptibles d'induire des changements dans la pénalisation des usagers de drogues et donc notamment sur leur éventuelle incarcération.

Loin de nous l'idée d'être exhaustifs dans l'analyse, nous voudrions davantage souligner certaines tendances de politique criminelle, certains enjeux qui dépassent, nous semble-t-il, largement la politique des poursuites à l'égard de l'usage des stupéfiants et qui touchent à la légitimité du champ pénal et donc de l'Etat.

Le contexte

Rappelons brièvement que suite aux nombreuses déclarations du député Patrick Moriau, un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier la problématique de la drogue fut créé le 25 janvier 1996. Après avoir procédé à une septantaine d'auditions, le groupe de travail rendit ses conclusions et recommandations. Nous allons nous attarder plus spécifiquement sur les recommandations qui permettent de comprendre comment on est arrivé à la directive de politique des poursuites signée conjointement par le Ministre et le collège des procureurs généraux en mai 1998.

Les conclusions de la Chambre ont la particularité d'envisager une approche intégrée en matière de drogue. La principale conséquence de cette démarche est qu' "une politique en matière de drogue doit se fonder sur un certain nombre de choix sociaux précis"⁴. Elle ne peut donc être réduite à la politique des poursuites : "(...) le phénomène de la drogue concerne plusieurs domaines : la santé publique, la politique sociale, la politique pénale à tous les échelons jusqu'au niveau de la circulation routière et du maintien de l'ordre public, la politique économique pour ce qui concerne les drogues "légales" et la politique étrangère dans ses composantes politiques et économiques. Le caractère multidimensionnel du phénomène de la drogue a une autre conséquence, à savoir l'interaction permanente entre les composantes. De ce fait, les mesures qui sont prises dans une optique bien déterminée - par exemple celle des soins de santé ou de la

sécurité - ont inévitablement une incidence sur de nombreux autres aspects du problème de la drogue".⁵

C'est ainsi que la Chambre propose un objectif général devant se concrétiser par l'intermédiaire de six axes pouvant se placer tantôt dans le pôle des objectifs, tantôt dans le pôle des moyens: *"Une politique efficace de lutte contre la toxicomanie, agissant à la fois sur l'offre et la demande, doit être axée sur les priorités générales suivantes"⁶ :*

1° L'objectif primordial est la réduction de la consommation de drogues et la diminution du nombre de nouveaux toxicomanes (moyen proposé : développement d'une politique de prévention primaire).

2° La deuxième priorité réside dans la protection de la société et de ses membres confrontés au phénomène de la drogue. Elle concerne aussi les toxicomanes qu'il faut aider à vivre le mieux possible malgré la drogue (moyens proposés : politique de réduction des risques, accès au soins, extension des programmes d'échanges de seringues et diversification des traitements).

3° En matière de contrôle de l'offre, le développement d'une collaboration internationale s'appuyant sur une entraide policière et judiciaire, l'adaptation de l'arsenal pénal, l'activation des peines patrimoniales et la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue sont les axes d'une politique répressive renforcée à l'égard des trafiquants de drogue et des organisations criminelles liées au commerce de la drogue.

4° L'adaptation de la politique pénale à l'égard des usagers de drogues est nécessaire. Il convient d'éviter la pénalisation des consommateurs de drogues qui n'ont pas commis de délit en dehors de la détention de drogue. *"L'intervention répressive à l'égard du toxicomane ne se justifie que si, en outre, l'intéressé a commis des infractions qui perturbent l'ordre social et justifient une réaction de la part de la société. La nature de la réaction répressive dépend de la gravité des faits et de la situation individuelle du délinquant. En dehors de certains risques spécifiques, tels que l'usage de drogue associé à la conduite automobile, la toxicomanie ne constitue pas en soi un motif justifiant une intervention répressive"*⁷ (moyen

proposé: adaptation de la politique des poursuites).

5° Mise en oeuvre d'une politique pénitentiaire qui permette, d'une part d'éviter que les personnes incarcérées pour des motifs divers n'acquiescent un comportement toxicomaniaque, et d'autre part de garantir aux détenus toxicomanes, l'accès aux traitements de substitution.

6° L'évaluation régulière des résultats des mesures mises en oeuvre.

Comme on peut le constater à la lecture des objectifs proclamés par le groupe de travail, la politique des poursuites s'inscrit dans un contexte plus large de politique criminelle (politiques préventives, répressives et d'exécution des peines...) impliquant aussi des choix de société.

Les recommandations du groupe de travail de la Chambre, à l'égard de cette politique des poursuites, s'articulent autour des quatre principes suivants :

- La possession de drogues illégales reste punissable.
- Dans la politique des poursuites, il y a lieu d'opérer une distinction entre la détention en vue de la vente et la possession pour consommation personnelle.
- La détention de cannabis pour consommation personnelle doit être assortie de la priorité la plus faible dans la politique des poursuites.
- En cas de détention de drogues illégales, autres que le cannabis, pour consommation personnelle, il est recommandé de ne procéder à des poursuites que lorsqu'il y a nuisance sociale, ou lorsque le contrevenant à la loi sur les stupéfiants concerné est un toxicomane "problématique". Le caractère "problématique" de la toxicomanie dépend notamment de la substance consommée et de la nature de la consommation. Dans pareil cas, il paraît indiqué d'orienter l'intéressé vers un service d'aide.

Nous avons donc dans un même document, deux versions différentes de la politique des poursuites à développer à l'égard des usagers de drogues :

- La première consiste à n'utiliser la voie pénale à l'égard de l'utilisateur que si celui-ci

5. MM Maurice Minne et Jo Vanderzeuren, op.cit., page 991.

6. MM Maurice Minne et Jo Vanderzeuren, op.cit., page 991.

7. MM Maurice Minne et Jo Vanderzeuren, op.cit., page 1003.

8. Il est à noter que, sous le couvert des conventions internationales, le groupe de travail de la Chambre n'avait nullement préconisé cette solution.

a commis d'autres infractions. Il s'agit d'élaborer une dépénalisation de fait de la détention de stupéfiants en vue d'une consommation individuelle pour tous les produits.

- La seconde prévoit que seul le cannabis ferait l'objet d'une dépénalisation de fait. Pour les autres substances, la détention en vue d'usage personnel ne ferait l'objet de poursuites que lorsqu'il y a "nuisance sociale" ou "risque de nuisance sociale", ou lorsque le contrevenant présente une toxicomanie dite "problématique".

Un choix politique se devait donc d'être posé.

Des recommandations à la directive

Une année pratiquement s'est écoulée entre le dépôt du rapport du groupe de travail parlementaire et la directive de politique des poursuites du collège des procureurs généraux et du Ministre de la Justice. Celle-ci fut riche en événements et en rebondissements.

Diverses propositions ont été soumises au Ministre de la Justice afin de répondre à la demande du groupe de travail parlementaire telles que de procéder à une modification législative⁸ ou de voter une loi interprétative dans le sens des volontés du législateur de 1921 et 1975. C'est le levier de la politique des poursuites qui a été privilégié et divers projets de texte ont circulé et ont été discutés. Ainsi, une réunion entre le cabinet du ministre, les parquets généraux, les magistrats de terrain et l'administration de la justice a été organisée afin que chacun puisse exprimer les difficultés qu'il rencontre dans ses pratiques quotidiennes et de déterminer les objectifs et axes de travail principaux qui devraient se trouver au sein d'une nouvelle directive.

Force est de constater cependant que la directive a la particularité d'être d'une interprétation très stricte et ne rencontre pas les recommandations du groupe parlementaire et les remarques des praticiens de terrain.

Légitimité de l'intervention pénale

Les différents pôles de la politique présentée dans les conclusions et

recommandations du groupe parlementaire sont intégrés dans les objectifs de politique de poursuite énoncés par la directive. Alors que la réalisation de ces objectifs devait clairement recourir à des champs d'interventions distincts (notamment social, de la santé, judiciaire,...) et à diverses instances de la justice, ceux-ci sont ainsi phagocytés par la politique des poursuites.

Un tel coup de force a des conséquences non négligeables dans la politique pénale mise en oeuvre.

Premièrement, la directive concernant la politique des poursuites fait l'objet d'une interprétation différente de celle prônée par le groupe de travail parlementaire. En effet, le Ministre de la Justice et le collège des procureurs généraux estiment que l'expression "éviter l'intervention pénale" peut être traduite par "éviter l'emprisonnement". L'emprisonnement ainsi évité, toutes interventions du système pénal se trouvent légitimées.

Deuxièmement, c'est tout naturellement que l'on en arrive à justifier une politique différentielle en fonction du produit en invoquant le risque que fait courir l'usage de ces différentes substances pour la santé de l'utilisateur. Ce sont les sphères médicale et privée qui sont ici invoquées pour justifier la politique des poursuites.

Articulation du pénal et du psycho-médico-social

La directive fait régulièrement appel à d'autres champs d'intervention. La collaboration entre le système pénal et les autres acteurs de socialisation aurait pu aboutir à une ouverture des pratiques. Or, c'est un sentiment d'inquiétude qui domine lorsque l'on observe les modalités concrètes de cette articulation.

La première relation entre ces deux domaines est prévue dès la mise en route de l'intervention pénale. En effet, le pénal donne un sens à son action en énonçant l'échec ou les carences supposés du secteur psycho-médico-social. En prétendant pallier ces dites carences, il légitime ses interventions. Dans un tel raisonnement, les autres acteurs sont cantonnés à un rôle d'alimentation et le rôle central du pénal est affirmé.

Une autre modalité de collaboration, plus connue, consiste à faire appel aux autres

secteurs afin d'exécuter des mesures décidées par le système pénal. Toutefois, "l'assistance" reste considérée comme facultative et de portée générale, tandis que l'approche pénale intervient d'autorité. Bien que l'existence de ces deux approches soit reconnue, l'approche pénale semble devoir bénéficier d'une certaine priorité et d'un crédit de supériorité pour la régulation des situations problématiques. Il ne s'agit nullement de reconnaître la spécificité et la position d'autres acteurs mais d'une instrumentalisation de logiques pensées dans d'autres contextes que le contexte répressif. C'est le système pénal qui impose un diagnostic, le pronostic et qui émet les critères d'une évaluation des autres interventions en faisant fi de leurs spécificités.⁹ En cas de résistance ou de refus du secteur associatif de jouer ce rôle d'exécutant, on retombe dans le constat de carence et l'intervention pénale s'en trouve justifiée.

Politique différentielle

Dans le cadre de cette directive, les usagers de dérivés du cannabis semblent faire l'objet d'une attention plus pressante que les usagers des autres produits. Quel que soit le produit, l'éventail des poursuites est le même. C'est au niveau de la sélection des usagers problématiques que s'opère un glissement lors de l'application par les services de police de critères discriminatoires (touchant de nouveau à des champs autres que le champ pénal) tels que l'intégration socio-économique déficiente ou l'usage régulier.

De même, le recours aux concepts de nuisance sociale et de risque de nuisance sociale est à l'opposé de principes fondateurs du droit qui veulent qu'on ne puisse être condamné que pour un fait défini par la loi et en aucun cas pour un fait que l'on risque de commettre.

Enfin, nous pouvons constater que contrairement aux recommandations de la Chambre, on risque bel et bien de surcharger les diverses instances du système pénal d'affaires de détention de stupéfiants et ainsi de surpénaliser les consommateurs. Toutes les propositions sont conçues selon un modèle inflatoire et d'exclusion. Ainsi, même pour le cannabis (priorité la plus faible), en cas d'échec des autres mesures une citation directe s'avère nécessaire. L'escalade dans les mesures proposées va de pair avec celle

de la définition des situations problématiques, ce qui débouche sur l'application des mesures les plus contraignantes aux usagers les plus problématiques.

Au-delà de la directive

Révéléateur d'un fonctionnement du système pénal, la directive de mai 1998, l'est sans aucun doute aussi au niveau du fonctionnement social. Les enjeux contenus dans la directive de 1998 dépassent largement le champ de la gestion publique des stupéfiants.¹⁰ Comment ?

Par le biais de la pénalisation de certains comportements définis comme socialement problématiques, on organise des régimes d'exception par rapport aux principes de droit fondateurs. Cette surpénalisation appelle inévitablement une demande inflatoire de moyens et une concentration des énergies du système pénal sur des infractions engendrant un faible coût au niveau sociétal. De même, l'augmentation quantitative du nombre d'affaires engendre de nouvelles pratiques modifiant le paysage judiciaire : recours à des procédures simplifiées, un glissement du pouvoir de décision vers les services de police, glissement de la fonction de "juger"...

La directive dévoile que l'Exécutif renvoie l'entière responsabilité de sa politique de gestion des risques au pénal. Pour assumer cette responsabilité face à un phénomène qui le dépasse dans ses composantes psychologiques, sociologiques et économiques, le pénal est encouragé à recourir aux interventions d'autres acteurs dans une logique purement instrumentale. L'intervention par le pénal apparaît ainsi comme le pendant d'un désinvestissement en termes de régulation dans ces domaines sans que soit interrogée la légitimité de gérer ce type de comportements par le système répressif.

Loin d'éviter la prison, la dynamique mise en oeuvre pourrait déboucher sur l'incarcération accrue des usagers. Ainsi, la pratique des condamnations à des peines privatives de liberté fermes des usagers sur la seule base de leur consommation de stupéfiants pourrait perdurer et même être renforcée.

9. Ce constat d'une réelle instrumentalisation du secteur psycho-médico-social n'est pas neuf. Cependant, on observe une réelle accentuation du phénomène décrit notamment via l'article 7 de la loi du 5 mars 1998 relative à la libération conditionnelle et modifiant la loi du 9 avril 1930 de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude remplacée par la loi du 1er juillet 1964, publiée au Moniteur Belge du 2 avril 1998.

10. Pour plus d'informations : cfr rapport d'activités du service de la politique criminelle, 1996-97, Chapitre IV : approche transversale - conclusions générales, pp 169-180.

La drogue au particulier

Jean-Louis AUCREMANNE¹

La drogue au particulier, c'est celle que le clinicien rencontre au "cas par cas". Elle nous est enseignée par la différence et non par les généralités : ce que chacun a fait ou peut faire de la drogue. Pour accueillir le particulier, il s'agit de se rappeler que l'humain, "dénaturalisé" par le langage, est celui qui aborde le "plaisir" par l'artifice, mais que, ce faisant, il génère parfois des contraintes "idéales" et féroces dont on peut l'aider à se dégager...

Mots-clés :

- clinique
- plaisir et jouissance
- général et particulier
- loi réglée

"La drogue au particulier" c'est celle que rencontre le clinicien, "au cas par cas", c'est-à-dire dans une rencontre chaque fois singulière avec des personnes qui font une demande d'aide dans laquelle "la drogue" (terme générique couvrant une large plage sémantique) vient s'inscrire tantôt comme cause possible du mal-être, tantôt comme une solution : à chaque fois particulière...

On le voit, la formule est délibérément prudente, jamais assez nuancée, pour essayer de sortir des amalgames grossiers générés depuis que le terme "toxicomanie" existe (vers 1875) et qu'un discours sanitaire et moral s'est construit autour de l'usage de certains psychotropes.

Aujourd'hui, notre société est divisée entre les "grandes options" qui définissent les politiques de la drogue : réprimer ou gérer les risques, exclure ou "normaliser". Alternative caricaturale où semble se réduire la pensée moderne entre la voie policière et un humanitarisme plus ou moins teinté de réalisme gestionnaire ou d'idéaux de liberté. En vérité, peut-être sommes-nous plutôt embrouillés pour penser "la drogue" aujourd'hui, entre la conscience de son potentiel destructeur, le pousse à la consommation de l'économie de marché (il faut consommer, sinon le système est en crise), et le respect du choix individuel, dont on ne sait s'il est le voeu pieux du cynisme libéral ("dérégulez", chacun son business, il en sortira bien un "nouvel équilibre mondial"), ou une authentique alternative, où le sujet a son mot à dire, dont on pressent qu'il faudra bagarrer ferme pour la maintenir.

Peut-on, à partir de la psychanalyse, tenter d'y voir plus clair ? J-P. Jacques, dans son article pour cette même revue y a déjà largement contribué.² "Pour le

parlêtre, il n'y a d'autre plaisir qu'artificiel". Et en somme, cela peut se vérifier de façon paradoxale : c'est que ceux qui prétendent à une éthique du plaisir (mais lequel ? Au "bon niveau", ou toujours un peu - voire franchement - "au-delà" ?) se donnent parfois bien du mal pour y atteindre et, à l'occasion, pour l'argumenter. Sade, dans son boudoir, était philosophe...

Il est en tout cas patent que l'être humain, sur la voie du dit plaisir, ne cesse de mettre des détours, d'en inventer, quand ce n'est pas, pour certains, poser la question du plaisir qui les réjouit, parce qu'en somme, penser, c'est encore une jouissance. Mais quand on parle de "jouissance", le mot comporte bien plus que celui de "satisfaction", une dimension d'emportement, de souffrance, voire de destruction, qui génère la question : "Mais où cela s'arrête-t-il ?". C'est tout autant la question humaine, fondamentale, qui se retrouve à l'origine des règles, des lois, auxquelles aucun groupement humain, dit "société", ne fait exception.

Cependant, là ne s'arrêtent pas les constats : on sait qu'une réglementation peut devenir folle, écraser les individus plutôt que préserver leurs droits, créer, par exemple, de la délation plutôt que du respect. Kafka l'a bien illustré dans "Le procès" : c'est un système où la Loi jouit des individus.

Alors, qu'est-ce qui peut régler la loi ? C'est une question dont on retrouve l'homologue dans les "instances psychiques" de Freud : le surmoi, héritier du père comme instance interdicière, peut s'avérer à son tour se nourrir de ce qu'il réprime, et par là même être à la source d'une "maladie" qui peut aller jusqu'à la folie de l'auto-reproche et à l'auto-destruction. Qui va se lever pour

1. Psychanalyste, responsable d'équipe au centre de séjour court d'Enaden.

2. J-P. Jacques, "La vidange du plaisir", Les Cahiers de Prospective Jeunesse, vol. 3, n° 3, septembre 98.

dire "non" à cette instance folle ? Et bien, quelqu'un, ou quelques-uns : il en a toujours été ainsi. C'est ce qui fait ressortir le "réglage des interdits", comme le réglage de la jouissance, à une prise de position, à un acte, à une énonciation. C'est ce qui s'appelle, à l'occasion, le courage et la responsabilité : à la condition de refuser comme moyen les excès qu'il dénonce.

J'y ajouterai quelques arguments. Je travaille dans un centre d'hébergement "pour toxicomanes", et il m'arrive de les interroger sur les slogans politiques sensés organiser leur traitement, ou simplement de leur demander ce qu'ils veulent. Les réponses ne sont peut-être pas si surprenantes : ils sont aussi embrouillés que nous. Faut-il dépénaliser la cannabis ? Certains le croient, d'autres pas; quelques-uns s'imaginant en position de parents, choisiraient l'interdit avec la menace pénale. Certains partagent l'opinion commune et parfaitement contestable de l'escalade automatique du "joint" aux drogues dures. Arrêter, consommer de façon modérée, préférer un produit de substitution ou pas de drogue, voire se foutre en l'air. Telles sont les options, les choix qui les traversent, et c'est précisément pour tenter de s'y retrouver qu'ils nous demandent de l'aide. Et c'est là que nous avons une responsabilité. Mais qu'avons-nous à savoir et à leur dire sur toutes ces questions ? Avançons que ce n'est ni par des principes, ni par un savoir de maîtrise que se trouve notre chemin.

Il nous est arrivé d'accompagner quelqu'un dans le sens d'un traitement à la méthadone, puis vers l'abstinence, puis retour à la méthadone... Est-ce inconsistance de notre part ? Le manichéisme idéologique ne saurait se l'expliquer. Il faut pour cela des arguments d'une autre nature. C'est un "cas" qui nous convoque sur un autre versant de la "dépendance" : il s'agissait d'un homme aux prises avec un autre maternel du genre "étouffant", et très tranchant sur la question des drogues (un refus moral catégorique rejetant une honte redoutable sur ce fils "drogué"). Il va de soi que nous n'avons pas à incarner un tel "Autre" qui sait ce qui est bon pour le sujet : l'expérience clinique nous décline sur tous les modes les effets ravageants de ce type d'attitude quand elle s'incarne chez les premiers éducateurs. En l'occurrence, "choisir son traitement", qui peut être une évidence déontologique, est une conquête à faire pour certains sujets.

L'accompagnement de cet homme dans ses "essais", avec le souci d'une surveillance "raisonnable", lui permet de faire son chemin dans cette "conquête". C'est là le gain, avec en outre celui de pouvoir se trouver un partenaire avec qui il peut parler, l'interrogeant d'abord prudemment sur ce qu'est une "psychoanalyse" (pour lui, un lieu où l'on puisse parler à quelqu'un "en confiance").

Un autre, laissé tomber précocement, consommait "comme une bête" (ce sont ses mots). Il incarnait dans sa conduite celui pour qui s'était forgé l'identification d'être traité - ou jeté - comme un chien. Oserions-nous dire que, de façon discontinuée, sur plus de dix ans, il nous a "adoptés", apprivoisés (quelques-uns, sous le couvert d'une institution). Il traitait "sauvagement" par la drogue un corps en dislocation, submergé par une "nervosité" incontrôlable - un corps hors des échanges, des "civilités" du lien social. Entre lui et nous, la première façon de traiter l'insupportable fut d'abord sous le mode de départs brutaux. Puis ce furent des séjours plus longs, non sans l'appoint de doses famélicieuses de calmants. Quand ce ne fut plus "à cause de la drogue" qu'on le mettait dehors, ce fut à cause de son inconduite avec les autres. Il a cependant fait un choix en revenant chez nous : celui de s'écarter de cette jouissance destructrice pour préférer un lieu réglé, qui fasse place au respect de la parole donnée, un lieu qui l'apaise quelque peu, un lieu en tout cas où il se sent relativement "à l'abri".

Pour en revenir à ce que l'on peut dire à partir d'une pratique "clinique", au "cas par cas", je ne vois pas sur quoi on pourrait fonder un savoir universel sur la drogue, ni sur la bonne manière de faire avec. Pour paraphraser Lacan ("*Le désir (...) ne se saisit que dans l'interprétation...*")³, nous dirons que la drogue, c'est son interprétation dont chacun peut être tenu responsable. Par ailleurs, nous avons bien à répondre quand quelqu'un nous interpelle au nom de ses difficultés avec son usage du produit - qui bien souvent vient en avant du cortège de ses difficultés avec l'autre et avec soi. Nous n'avons pas ici à savoir à sa place, mais à l'aider à trouver l'"espace d'autorisation" où il pourra, par la parole, retrouver le fil de son désir.

L'éthique dans ce cas, renouvelée par Lacan, ne consiste pas à théoriser sur le Souverain Bien, mais à savoir que notre "détour langagier" nous met dans l'incertitude quant à la "bonne

3. J. Lacan, "La direction de la cure et les principes de son pouvoir". Ecrits, p. 623.
Editions du Seuil, 1966.

satisfaction" et génère de ce fait d'obscurs appels vers des jouissances féroces : l'acte civilisateur consiste à nous en écarter, il a à sa disposition mille moyens ou, quand il ne les a pas, il devra lutter pour les obtenir, mais il repose toujours sur un fondamental "dire que non", non pas aux plaisirs, mais aux consommations, comme aux oppressions destructrices.

Un deuxième point, c'est que cette éthique se dit être "du désir" : cela ne

saurait se confondre avec quelque idéal "hollywoodien". Mais cela veut dire que l'action implique une réponse effective du désir de quelqu'un (écarté de sa "jouissance") à la difficulté particulière d'un autre. Cela suppose notamment de résister aux généralités et aux abstractions comptables à quoi le goût moderne pour les statistiques tend à réduire les individus et le collectif à des "classements", à des "moyennes", ou à des théories "universelles". ■

GUIDE D'EVALUATION DES ACTIONS DE PREVENTION DES TOXICOMANIES

Un nouvel outil d'évaluation pour tous les intervenants du champ de la prévention

Le Comité de Concertation sur l'Alcool et les autres Drogues (C.C.A.D.) assure entre autres, en tant que Sous-Point Focal pour la Communauté française Wallonie-Bruxelles du Réseau Belge d'Information sur les Toxicomanies (REITOX), une mission de collaboration aux initiatives lancées par l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (O.E.D.T.) basé à Lisbonne.

Conformément à sa vocation de concertation des institutions oeuvrant dans le champ des toxicomanies en Belgique francophone et sur base de l'expertise acquise durant ses nombreuses années de participation active aux projets européens en ce domaine, le C.C.A.D. a donc été chargé par l'O.E.D.T. de procéder à la promotion et à la diffusion du Guide d'évaluation des actions de prévention des toxicomanies dont un collège d'experts a mis au point le contenu "à l'intention des planificateurs et des évaluateurs de programmes".

Ce manuel, à la fois didactique et d'un abord facile, est orienté vers la pratique et illustré d'exemples, ce qui permet à chacun d'évaluer soi-même son action préventive, quelle qu'elle soit.

En effet, l'état actuel de l'évaluation en Europe a été diagnostiqué comme suit : expérience lacunaire, manque de tradition, peu de programmes déjà évalués, difficultés à promouvoir l'évaluation, évaluations externes onéreuses, instruments et formation difficiles d'accès, etc... Fort de ces constatations, le manuel a donc été conçu pour être utilisable même dans des conditions d'évaluation difficiles, telles qu'un budget peu élevé ou une équipe peu expérimentée en la matière, et testé sur 20 programmes de prévention à travers toute l'Europe dans différents contextes d'implantation.

Le Guide est gratuit, disponible en version française ou anglaise et ce, sur support papier, disquette ou comme fichier attaché à un courrier électronique. Il comprend une courte feuille de feedback que toute personne recevant le Guide est aimablement invitée à renvoyer. Cette marque de collaboration par identification du programme concerné par l'évaluation permet ainsi au C.C.A.D. d'assurer au niveau européen le suivi des commentaires recueillis en vue d'améliorer encore la forme du Guide en l'adaptant aux spécificités culturelles de chaque pays amené à l'utiliser sur le terrain.

Les exemplaires de ce Guide d'évaluation et toute information le concernant peuvent être obtenus auprès du C.C.A.D. de Bruxelles
(56 rue de la Concorde, 1050 Bruxelles, Tél : 02/512.07.92, Fax : 02/512.97.37).

L'évacuation du plaisir : une question de rentabilité ?

Première partie¹

Fiorella TORO²

Sur base du constat désormais classique de l'absence de fondement du droit de punir un usager de drogues illégales, l'auteur relance le débat sur les intérêts politiques sous-jacents de la criminalisation indirecte de cet usage, depuis la ratification de la première convention internationale³ à l'élaboration de la dernière directive du Collège des procureurs généraux.⁴ Il s'agit avant tout d'un rappel du contexte d'émergence des différentes phases du processus observé au cours de ce siècle et du discours de légitimation qui accompagna chaque texte réglementaire. Par souci d'exhaustivité et de clarté, la rétrospective proposée par l'auteur fera l'objet de deux articles. Cette première partie s'arrêtera à l'entrée en vigueur de la loi de 1975 modifiant celle de 1921. Dans la deuxième partie, il sera question du redéploiement manifeste de la répression de l'usage depuis 1990. Sans aucune prétention d'élaborer un méta-discours autour de la question de la criminalisation de ce comportement, l'auteur se limite à offrir un tracé historique, empreint d'une réflexion criminologique, de la politique criminelle belge en matière d'usage de drogues illégales.

La drogue est-elle un moyen efficace de faire apparaître le plaisir et d'atténuer la souffrance ? Certains l'affirment jusqu'à prétendre que si la consommation ne procurait pas autant de plaisir aux usagers, la société ne ferait pas autant d'efforts et d'esclandre pour les en empêcher.⁵ Face aux réactions que peuvent susciter ce type de déclaration, d'autres répondront que si la drogue entraînait tous les usagers dans une galère aussi infernale que celle qui est généralement décrite, son usage ne serait pas aussi répandu.⁶ Si mort ou enfermement sont au bout du couloir, nous savons que cette issue ne peut être imputée à la nature du produit. Les prétendus éclairés qui s'obstinent encore à démontrer ce non-sens se complaisent à alimenter la confusion entre les effets des drogues illégales et les effets de la prohibition de leur usage. L'hypothèse que la logique de répression produit des effets destructeurs sur la personne et le statut social de l'usager prend de plus en plus la force d'une vérité incontournable. Et il convient également de ne pas perdre de vue l'idée que la fin tragique concerne souvent des individus fragiles qui étaient

préalablement engagés dans une trajectoire de vie psychique et sociale à ce point problématique que l'ombre cruelle du processus d'exclusion radicale ne cessait de les guetter.

Nul n'ignore également que la question de la toxicité intrinsèque d'une substance ne se pose pas lorsqu'il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de répression afin d'en éradiquer l'usage. Les facteurs d'influence sont principalement d'ordre politique, culturel et économique et reflètent la nature des relations existant entre des groupes d'individus qui trouvent un intérêt particulier à mener le combat prohibitionniste, et des groupes de consommateurs surpris du déploiement des poursuites dont ils font l'objet.

Actuellement, le "toxicomane" serait celui qui, faute d'avoir psychiquement intégré les interdits fondamentaux et structurants de la personne, est incapable de respecter la loi. D'où, selon certains acteurs politiques et judiciaires, soutenus par les praticiens découragés de l'absence d'issue thérapeutique, la

1. La deuxième partie de cet article sera publiée dans un prochain numéro des Cahiers.

2. Criminologue, assistante de recherche à l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, Belgique.

3. Convention internationale de l'Opium, La Haye, 23 janvier 1912 (M.B., 16 juillet 1919).

4. Directive commune relative à la politique des poursuites commune en matière de détention et de vente au détail de drogues illicites, Collège des procureurs généraux, 17 avril 1998.

5. Selon le psychiatre S. Tomkiewicz, in "Quelques réflexions sur les bases éthiques de la criminalisation des drogues", in *Drogues, valeurs et politiques*, Bruxelles, Eurotox '93, p. 21.

6. Selon le philosophe A. Comte-Sponville, in "La grande illusion", in *Revue Autrement*, série Mutations, Paris, 1989, n° 106, pp. 69-70.

7. Voyez notamment Ch. M. Mitchell, "Le crime organisé et la guerre aux stupéfiants : crise et réforme", in *Criminologie*, Montréal, vol. XXII, n° 1, 1989, pp. 42-43.

8. Voyez à ce sujet Th. Szasz, "La persécution rituelle des drogués, boucs émissaires de notre temps", Paris, Ed. du Lézard, 1995 (1ère éd. 1974), pp. 109-122.

9. Cette réflexion est largement inspirée de la thèse de M. Zafiropoulos, "Expérience psychanalytique et phénoménologie de l'expérience toxicomane", in A. Delieu, M. Zafiropoulos, *Le toxicomane n'existe pas*, Paris, Anthropos, 1996, dont les premiers développements sont présentés dans P. Pinell, M. Zafiropoulos, "Drogues, déclassement et stratégies de disqualification", in *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, Paris, 1982, n° 42, pp. 61 à 76.

10. Convention de La Haye, 1912 (M.B., 16 juillet 1919), Convention de Genève, 1925 (M.B., 7-8 novembre 1927), Convention de Genève, 1931 (M.B., 28 septembre 1933).

11. En effet, le problème de la non distinction entre la détention en vue de l'usage et celle en vue de la revente trouve son origine dans la première convention internationale.

nécessité d'affirmer l'interdit symbolique par l'intervention du pénal. Loin de constituer un phénomène nouveau, l'Etat se serait une fois de plus servi d'un savoir construit en ce sens pour justifier sa prise de pouvoir à l'égard d'une sous-population tenue responsable du désordre social.

Avant de nous attarder sur la question de la surpénalisation qui, depuis quelques années, ne cesse d'accentuer l'invalidation sociale des "toxicomanes", rappelons les sources de production de cette classe d'individus, dont la conduite s'inscrit désormais dans les limites de la délinquance et de la pathologie.

Genèse du caractère pénal de la réglementation nationale

L'Histoire nous enseigne que certains peuples se montrèrent particulièrement intolérants à l'égard de pratiques ou produits étrangers à leur culture. Lorsqu'au 17ème siècle, l'Empire chinois interdit l'usage récréatif du tabac, il prétendait que cette substance était néfaste pour son peuple.⁷ Lorsqu'à la fin du 19ème siècle, les Etats-Unis s'engagèrent dans la guerre d'exclusion contre les Chinois immigrés sur leur territoire, ils tenaient le même discours au sujet de l'opium.⁸ Ces exemples, parmi d'autres, révèlent déjà la fonction première de la criminalisation de l'usage de certaines drogues qui, parfois diabolisées, parfois ritualisées, ont servi de prétexte à l'élaboration de stratégies de disqualification et de déclassement de certains groupes sociaux.⁹

Il semble incontestable aujourd'hui que les conventions internationales en matière de drogues furent une tentative de généralisation de la politique répressive des Etats-Unis. Au début du 20ème siècle, ce pays se dépeignait assiégé par la menace de drogues étrangères et sollicitait l'élaboration d'un projet de réglementation efficace au niveau international. Les premières conventions qui en résultèrent¹⁰, en plus d'étendre le contrôle du commerce illicite, autorisaient déjà les pays contractants à poursuivre les simples usagers de drogues dites illégales.¹¹ De cette première salve de dispositions internationales, nous ne retiendrons que la Convention de Genève de 1936¹²,

toujours d'application, qui prévoyait "enfin" des peines d'emprisonnement.

Malgré la politique opiniâtre des Etats-Unis en ce début de siècle, les pays européens n'adhèrent pas véritablement au mouvement de persécution impulsé. Des lois furent édictées mais sans présenter une réelle menace pour les usagers. En Belgique, les premières dispositions laissaient transparaître l'unique souci du Gouvernement de répondre aux engagements internationaux. Jusqu'au début du 20ème siècle, la réglementation des drogues en Belgique avait pour seul objectif de protéger l'individu contre les dangers que pouvait représenter la mise en circulation non contrôlée de ces substances.¹³ D'ailleurs, lorsque la première convention fut signée, la Belgique n'était pas présente (pourquoi aurait-elle dû l'être ?). Puisqu'il eut été conclu que "le but poursuivi ne serait pas atteint si les Etats non concernés n'accordaient pas leur coopération"¹⁴, elle fut toutefois invitée à signer l'acte. Par la suite, elle se laissa emporter par le mouvement de la vague européenne provoquée par le vent de l'Ouest, et y adapta tant le discours que les mesures nationales. En 1920, un projet de loi aux termes passionnels fut déposé à la Chambre des Représentants. Il était question d'"abus funestes", de "terrible fléau", de "dépravation morale" et de la nécessité d'accroître les peines "en comparaison du mal causé par ceux qui exploitent le vice et la passion".¹⁵ A la lecture attentive de ce texte et des recommandations de la Commission de la Chambre, il apparaît clairement que le projet était inspiré de ce qui se décidait dans les pays limitrophes et que les dimensions du problème existant à l'époque en Belgique avaient été fortement exagérées. Pourtant, il n'y fut apporté aucune modification. Ainsi entra en vigueur la loi du 24 février 1921.¹⁶ Par conformisme, la Belgique ratifia les conventions suivantes et finit par se doter d'un système punitif élaboré, mais non opérant puisque rien encore ne justifiait sa mise en exécution.

Tout au long de cette première partie du siècle, les usagers de drogues illégales en Europe passaient inaperçus. Seuls les Etats-Unis continuaient à se plaindre du "terrible fléau" qui semblait menacer leur pays.¹⁷ Pris par l'angoisse d'une propagation incontrôlable de l'usage de certaines drogues, ils ne cessèrent de faire appel au renforcement de la

prohibition.¹⁸ Le 30 mars 1961, de nombreux pays signèrent à New York la Convention unique sur les Stupéfiants.¹⁹ Il s'agissait une fois de plus de légitimer un mouvement d'exclusion de type raciste à travers une opération sociale de type pseudo-préventive. La Belgique ne fit pas exception, toujours sous le poids de pressions internationales. Jusque-là, la préoccupation première des autorités policières belges n'était certainement pas de procéder à l'arrestation de "toxicomanes". Le contexte socio-politique de l'époque ne rassemblait pas encore toutes les conditions de production d'un arbitraire judiciaire effectif. Mais la dramatisation du "retour de la drogue" incita le pays à considérer le phénomène autrement et à engager de nouvelles discussions au sein du Parlement. Tentons d'abord de comprendre ce qui se cachait derrière ce "retour".

Du conflit intergénérationnel à la pathologisation

À l'aube des années '60 prenait forme aux Etats-Unis un mouvement d'avant-garde culturelle appelé "Beat Generation". Il s'agissait d'un groupe d'écrivains préconisant le développement d'une révolution culturelle contre l'asservissement à l'ordre scientífico-technocratique qui dominait le pays, et incitant à la création d'une conscience nouvelle en opposition au contrôle social et aux rapports de domination. Les thèmes suscités allaient très vite entrer en résonance avec ceux de la révolution psychédélique. Pendant que les communautés hippies se développaient en marge de la société, l'intervention américaine au Vietnam s'intensifiait. Heurtés par la menace de guerre, les jeunes pacifistes décidèrent de se mobiliser contre le projet sanguinaire de l'Etat et de rejoindre les tenants de la contre-culture pour prôner ensemble l'harmonie entre les hommes. La marche sur le Pentagone en 1968 fut la manifestation la plus importante de cette révolution.²⁰

Ce bouleversement sociétal, rapidement popularisé, ne fut pas sans influence sur la jeunesse européenne. Si nous prenons l'exemple par excellence, la France, c'est le milieu universitaire qui constitua le lieu d'émergence du mouvement de contestation. Rappelons

que dans les années '60, l'élévation du niveau de vie provoquée par le boom technologique des sociétés capitalistes entraîna une certaine démocratisation de l'enseignement. Le nombre d'étudiants s'inscrivant dans l'enseignement supérieur crut de manière considérable mais sans que les secteurs d'études susceptibles de produire scientifiques et cadres que la société industrielle était prête à accueillir, eussent le succès escompté. Victimes d'une adversité peu comprise et trompés dans leur désir de reconnaissance, les jeunes littéraires ne pouvaient accepter la perspective de déclassement social. Révoltés, ils s'engagèrent dans la dénonciation du traditionalisme culturel des générations en place sur le marché du travail, et annoncèrent un modernisme puisant ses références dans le mouvement contre-culturel américain. Ainsi naquit ce que les Français nomment le "gauchisme culturel", dont l'événement le plus marquant fut "mai '68".²¹

Le scénario américain se répétait sur la scène européenne. La consommation de drogues par une fraction de la jeunesse était vécue par les aînés comme le signe de la "décadence de la civilisation occidentale".²² La représentation sociale du "toxicomane" condensait tous les défauts d'une jeunesse considérée à la fois dangereuse et en danger. Les amalgames produits par le discours politique, associant les revendications de la jeunesse contestataire à celles de l'extrême-gauche ou encore la marginalité de la contre-culture à celle de la classe délinquante existante, justifiaient l'appel à la répression.²³ Masqué par le discours de restauration des valeurs traditionnelles, il s'agissait d'un nouvel épisode de réprobation sociale dont l'histoire des sociétés occidentales nous avait déjà présenté la logique d'exclusion latente.

Ces mouvements engendrèrent l'utilisation de substances synthétiques. L'élaboration d'une nouvelle convention s'imposait. En 1971 fut adoptée à Vienne la Convention sur les substances psychotropes.²⁴ Cette réglementation, toujours d'application, devait répondre au souci de limiter à des fins médicales et scientifiques, l'utilisation de certains produits. L'examen de la classification apparaissant dans le texte signe clairement l'existence de ce que Th. Szasz appelle la "pharmacratie", c'est-à-dire le scientisme en tant que système de justification d'une politique de contrôle

12. Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles, Genève, 26 juin 1953 (M.B., 5 octobre 1953) Depuis, il est question de "stupéfiants".

13. Il s'agit de l'article 6 de la loi de 1818 réglant l'exercice des différentes branches de l'art de guérir.

14. Documents parlementaires, Chambre, 1913-1914, n° 7, p. 118.

15. Documents parlementaires, Chambre, 1920-1921, n° 41, pp. 108-109.

16. Loi concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques, 24 février 1921 (M.B., 6 mars 1921).

17. Rappelons que les Etats-Unis dénonçaient à l'époque les effets criminogènes de la marijuana et de la cocaïne, respectivement consommées par les immigrants des Etats du Sud et les Noirs d'Amérique du Nord.

18. À titre d'exemple de la férocité avec laquelle les Etats-Unis décidèrent de combattre le fléau, la loi sur le Contrôle des Narcotiques, promulguée en 1956, prévoyait la possibilité d'appliquer la peine de mort dans les cas de vente d'héroïne à un mineur, in Th. Szasz, op. cit., p. 246.

19. M.B., 27 novembre 1969.

20. Ce rappel historique est issu de P. Pinell, M. Zafiropoulos, op. cit., pp. 63-64 et M. Zafiropoulos, op. cit., pp. 11-25.

21. Voyez à ce propos *ibid.*, pp. 64-68 et pp. 27-46.

22. M. Perrin, "Anthropos", in *Revue Autrement*, série Mutations, Paris, 1988, n° 106, p. 48.

23. M. Zafireopoulos, op. cit., p. 37. Pour une analyse plus fine du renforcement de la répression en France, voyez J. Bernat de Celis, *Drogues : consommation interdite. La genèse de la loi de 1970 sur les stupéfiants*, Paris, L'Harmattan, Coll. "Logiques sociales", Série Déviance, 1996, 252 p.

24. En ce qui concerne la Belgique, cette convention n'a été ratifiée qu'en 1996 (M.B., 23 janvier 1996). Les raisons sont expliquées dans Documents parlementaires, Chambre, 1990-1991, 1571/1.

25. Th. Szasz, op. cit., p. 180.

26. Loi modifiant la loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, désinfectantes ou antiseptiques, 9 juillet 1975 (M.B., 26 septembre 1975).

27. *Compte-rendu analytique*, Sénat, séance du 15 avril 1970, p. 442.

28. *Annales parlementaires*, Chambre, séance du 28 avril 1970, p. 9.

29. *Compte-rendu analytique*, op. cit., p. 442.

30. *Annales parlementaires*, op. cit., p. 9.

31. *Ibid.*, p. 16.

32. *Ibid.*, p. 10. *Compte-rendu analytique*, op. cit., p. 443.

33. Ch. TISSEYRE, *La drogue en Belgique*, Bruxelles, Cahiers JEB, n° 3, 1977, p. 160.

34. *Compte-rendu analytique*, op. cit., p. 442.

35. *Annales parlementaires*, op. cit., p. 10.

36. *Ibid.*, p. 9.

social.²⁵ En effet, la Convention de 1971 réglemente les substances qui peuvent présenter une certaine utilité thérapeutique mais dont l'abus peut constituer un problème plus ou moins grave. Fallait-il être surpris de constater que plus le degré d'utilité thérapeutique est faible, plus le niveau de gravité de l'abus est élevé et vice versa ? Et est-il nécessaire de préciser dans quel tableau fut classé le L.S.D. ? Par contre, l'abus de substances pouvant être délivrées sur ordonnance médicale, telles que le méprobamate, ne constitue pas, selon les termes de la Convention, le plus grand danger...

Une loi d'exception, produit de l'agitation parlementaire

Bien que la contestation estudiantine de la fin des années '60 se soit également manifestée en Belgique, force est de reconnaître que ce mouvement n'eut pas été aussi provocateur de l'ordre politique que celui qui fut mené en France. A travers l'examen des travaux parlementaires entraînant la modification de la loi de 1921, nous avons pu toutefois déceler quelque traces d'incidence sur l'orientation de la politique criminelle belge.

Parmi les éléments déclencheurs de cette nouvelle production législative, dont le produit est la ô combien célèbre loi du 9 juillet 1975²⁶, des déterminants d'ordre culturel et politique se dégagent de l'analyse. Fortement influencés par l'information recueillie sur la conjoncture d'autres pays, en particulier la France et les Etats-Unis, et par la construction médiatique du problème en termes de menace épidémiologique, les parlementaires se lancèrent dans un débat animé au sein du Pouvoir législatif. Les signes jeunes, drogués et étrangers furent rapidement associés.

Les jeunes se virent reprochés de démissionner face à la vie qui leur était "proposée" : "Si l'on peut comprendre certains jeunes, exacerbés par les paradoxes de notre civilisation matérialiste, et hantés par un idéal de justice entre les hommes, on ne peut que réprouver leur faiblesse, lorsqu'ils prêtent l'oreille aux mauvais conseillers qui les invitent à s'évader des réalités humaines par le biais de la drogue".²⁷ Derrière la volonté de prévention clairement

exprimée, se cachait déjà l'intention de réprimer ceux qui avaient opté pour la contestation et la recherche du plaisir.

Les "drogués" étaient également perçus comme des "malades incapables de penser"²⁸ dont le "vice" conduirait aux "pires déchéances morales et physiques"²⁹ et dont l'évolution tendrait vers la "folie" ou le "crime".³⁰ En ce qui concerne les produits, on peut lire que si tous n'engendrent pas les mêmes effets, "(...) tous conduisent inéluctablement à l'aliénation et à l'asservissement intellectuel et moral" : "(...) les utilisateurs de marijuana ne sont pas nécessairement des hommes normaux, mais des hommes déjà atteints de certaines faiblesses psychologiques ou psychiques, qui, l'utilisant à l'âge de l'apprentissage intellectuel, franchissent incontestablement une première étape dans l'escalade des différentes drogues de plus en plus puissantes."³¹

Le discours laisse également entrevoir la tendance à attribuer une part de responsabilité aux travailleurs immigrés. Le brassage des populations suite à la migration de la main-d'œuvre fit prendre conscience aux parlementaires de la "nécessité d'informer les travailleurs étrangers des interdits jetés sur le trafic de la drogue".³² Rappelons à cet égard qu'en 1970, de nombreux travailleurs originaires des pays nord-africains s'étaient installés à Bruxelles. Parmi eux, les Marocains, dont la consommation de cannabis était une pratique tolérée dans leur pays, se virent accusés de générer le problème de la drogue à Bruxelles.³³

Les vocables utilisés pour décrire le phénomène reflètent un danger social face auquel il semblait inévitable d'aboutir à des mesures d'exception : "Notre pays n'échappe pas à la contagion (...) Le virus gagne du terrain (...)".³⁴ La Belgique serait même devenue le pays "du gangstérisme" et "de l'exploitation du mal"³⁵, alors que les seuls faits de drogue relatés lors des débats parlementaires concernaient "le trafic de cigarettes de marijuana à la sortie des écoles".³⁶ Mais le comble fut atteint lorsque sur un ton pathétique, le lien fut établi entre la drogue et certaines formes de criminalité telles que le trafic des jeunes filles et les hold-ups³⁷ dont il était prétendu qu'une vague importante s'observait en Belgique durant cette même période.

Bref, victimes, malades mais surtout délinquants. Un savoir sans fondement

scientifique se substituait à une réalité pourtant observable et aucunement menaçante : à cette époque, les condamnations à Bruxelles portaient presque exclusivement sur le chef d'usage et / ou de trafic de cannabis.³⁸ La Belgique des années 70 présentait tous les symptômes de contagion de la tendance occidentale à attribuer la cause des maux de la société à l'usage des drogues illégales. Le ton était donné : "C'est rendre à la jeunesse un mauvais service que de lui donner l'excuse de confondre la lutte contre les injustices de la société et l'utilisation de drogues. C'est une fuite devant ses responsabilités".³⁹ Le Ministre de la Justice clôtura les premiers débats par un lapsus révélateur qui, s'il ne suscite plus l'étonnement aujourd'hui, paraît quelque peu précoce en 1970 : "L'usage de drogues illégales reste punissable".⁴⁰

C'est dans ce contexte de dramatisation que fut confectionnée la loi du 9 juillet 1975, modifiant celle du 24 février 1921. Les effets pervers de sa mise en œuvre sont désormais bien connus. Et si l'on nous fait souvent remarquer que cette loi "incruste" présente non seulement une certaine ambiguïté dans sa formulation mais aussi un caractère d'exception sur le plan juridique, il est tout aussi pertinent de souligner sa singularité dans le contexte

de socialisation de la politique criminelle belge, suscité par la défense sociale nouvelle de M. Ancel. En Belgique, ce mouvement d'humanisation du droit criminel se manifesta notamment par la promulgation de la loi du 29 juin 1964⁴¹ qui, rappelons-le, instaura le traitement des délinquants sans recourir à l'enfermement.⁴² Ph. Mary nous apprendra que l'introduction de cette loi, loin de s'orienter vers une justice véritablement plus humaine, a favorisé le renforcement de l'intervention d'un dispositif essentiellement répressif. Le mouvement de défense sociale nouvelle, par son obstination à maintenir le droit pénal comme technique de garantie de l'ordre social, ne fit que réduire la politique criminelle au contour de cette discipline.⁴³ La loi de 1975, quant à elle, n'est même pas émaillée de bonnes intentions. Son semblant de volonté de protéger les usagers de drogues illégales de l'application d'une peine purement expiatoire, ne permet en rien de l'inscrire dans le mouvement qui vient d'être survolé. Elle constitue, comme le souligne A. Decourrière, un véritable pas en arrière dans le droit pénal belge.⁴⁴ Nul ne contestera l'échec de la prohibition. Pourtant les autorités politiques, judiciaires et policières ne feront qu'accentuer cet "échec" comme s'il présentait une certaine rentabilité...

37. Ibid., p. 10.

38. Ch. Tisseyre, op. cit., p. 165.

39. Compte-rendu analytique, Chambre, séance du 28 avril 1970, p. 681.

40. Annales parlementaires, op. cit., p. 18.

41. Loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation.

42. Voyez à ce propos l'ouvrage de Ph. Mary, *Délinquant, délinquance et insécurité : un demi-siècle de traitement en Belgique (1944-1997)*, Bruxelles, Bruylant, Coll. des "travaux" et "monographies" de l'École des sciences criminologiques Léon Cornil, 1998, 784 p.

43. Ibid., p. 167.

44. A. Decourrière, "La sanction légale de l'usage des drogues", in *La Revue nouvelle*, Bruxelles, 1983, vol. LXXVIII, n° 9, p. 149.

Nouveaux livres pouvant être empruntés à la bibliothèque de Prospective Jeunesse



Ecstasy club

Douglas Rushkoff, *Alpha bleue étrangère*, 1998, 387 pages

Dans une fabrique de piano désaffectée d'Oakland, un groupe de jeunes idéalistes se prépare à entrer dans une ère purement spirituelle. Ils y fondent une communauté où ils organisent rave sur rave pour transmettre leur message New Age et, accessoirement, gagner de l'argent. Techno, rave, ésotérisme, sectes et drogue sont les multiples ingrédients de ce roman.

Les charlatans de la santé

Jean-Marie Abgrall, *Documents Payot*, 1998, 252 pages

La peur de la maladie et de la mort sont-elles les seules raisons pour lesquelles on puisse donner sa confiance aux chantres de méthodes prétendument révolutionnaires ou aux défenseurs de traditions qui tiennent de la magie ? La crise du monde moderne est-elle en train de produire une nouvelle mystique de la médecine ?

Les toxicomanes. Du goût de la drogue au goût de la contrainte

Michèle Kuntz, *L'Harmattan*, 1998, 279 pages

Le goût de la drogue est présent dans toutes les cultures, mais la contrainte qui lie le toxicomane à sa drogue peut être aussi un goût. Dès lors, soigner les toxicomanes, c'est à la fois proposer

d'autres étayages (le contenant institutionnel de la cure de sevrage, le traitement de substitution), réveiller la subjectivité (la psychothérapie) et aider ceux qui les soutiennent (les proches).

De l'alcoolisme au bien boire. Tome 1 et 2

Sous la direction de Guy Caron, avec la participation d'Edgar Morin, *L'Harmattan*, 1990, 319 et 417 pages

Depuis l'Antiquité, et à travers le monde, les manières de boire des humains ont toujours été d'une grande diversité. Les problèmes d'alcool et l'alcoolisme qui touchent certains d'entre eux sont caractérisés par la complexité. La conjonction de facteurs biologiques, psychologiques, sociologiques et culturels, à des degrés divers, peut être à l'origine de difficultés pour comprendre intelligemment et pour faire face correctement à ces problèmes, pour tout un chacun comme pour les décideurs politiques.

La guerre du tabac

Michel de Pracontal, *Fayard*, 1998, 335 pages

Ce livre s'attache à élucider le sens véritable des mutations qu'exprime le désamour de la cigarette, en présentant d'abord le dossier scientifique de ses effets. Il apparaît clairement que le discours antitabac contribue à la mise en place d'un certain type de société. Lorsque le choix d'un plaisir fut-il nocif, est dénoncé comme un comportement inadapté, voire condamnable, il est temps de s'interroger sur les motivations profondes qui se cachent derrière le discours de la prévention.

Plaisirs et malheurs sous tutelle ou la prohibition médicalement assistée

Serge ZOMBEK¹

Il y a plus d'un an déjà, Liaison Antiprohibitionniste intitulait un cycle de conférences "Plaisirs sous haute surveillance médicale" et proposait ainsi une réflexion autour de l'hypothèse selon laquelle les sciences médicales avaient progressivement établi les "lignes-guides" d'une vie sans risque et orientée vers la prévention de la maladie.

Mots-clés :

- sanitaire correct
- prêt-à-se-bien-(com)porter
- clinique de l'excès
- tutelle sanitaire
- *furor sanandi*
- tempérance médicalement assistée

Au départ de la problématique des drogues, des cliniques des toxicomanies, et des discours qui s'élaborent et s'opposent à leur propos, Liaison désirait ainsi poursuivre son humble travail de déconstruction de certains énoncés qui tous convergent vers cette hypothèse : la médecine est devenue ce douanier aux portes du petit royaume de Santé; Elle accueille qui veut y pénétrer par un équivalent médical du "Rien à déclarer ?" Ce petit état d'irréductibles bien portants serait cerné par un empire de décadents malades et de malades potentiels qui ne cesse de conquérir le monde (comme en témoigne l'envolée des budgets dits de santé) et ce malgré les potions magiques et les préceptes nombreux des Panoramix en blouse blanche.

Actuellement sur les écrans

Cette résistance guerrière est largement commentée par les presses qui tantôt vantent quelque nouvelle avancée, quelque majeure découverte, tantôt annoncent la nouvelle épidémie, la maladie du siècle.

A ce titre, la psychiatrie profite largement de son appartenance (parfois non assumée par certains psychopharmacologues) à la nébuleuse des "Sciences Humaines" pour nous dessiner (tachygraphie) de nouvelles entités nosologiques; et l'on aura tôt fait de les tenir pour vérité tant la foi en la Faculté est grande. C'est à ce titre qu'Ehrenberg décrit, dans "La Fatigue d'être soi", le succès occidental de la dépression et que Zarifian, dans "Le Prix du Bien-être", dénonce l'invention de la "Dysthymie" par les logiques *pharmaco-centriques* qui créent la maladie qui va avec le traitement

(voilà un traitement qu'il est bon, quelle est encore votre maladie ?).

Il n'est pas un jour sans qu'un éminent ne soit convoqué par les journalistes en mal de péremptoire pour découper, soupeser, analyser, commenter, discuter, expertiser tel ou tel comportement, tel ou tel habitus, telle ou telle défaillance.

Dans un article consacré aux *médecins - présentateurs* dans une livraison du Monde Diplomatique de mars 96 (Médias et Intelligence du Monde), Yves Eudes décrit le phénomène de "mondialisation scientifique qui a suivi la mondialisation microbienne, ... qui apparaît lentement avec les revues savantes au XVII^{em} siècle et dont l'unification progresse de plus en plus vite, en médecine aussi bien que dans les sciences de l'homme". Il cite ensuite "le Docteur Knock qui annonce, dès les années 20, **qu'on n'échappe pas à la médecine** (à celle de l'Occident s'entend) pas plus que l'on ne peut neutraliser les dangers du nucléaire ou ceux de la pollution atmosphérique".

En effet, il faut convenir que les médecins et leurs collègues psy occupent aujourd'hui une place privilégiée, scientifiquement correcte, pour "commenter publiquement" les comportements dont la finalité la plus évidente serait l'épreuve du plaisir (autrefois tabou indicible, le plaisir est aujourd'hui audible sur Fréquence dites 33 grâce à Doc Gyneco). Les docteurs sont convoqués pour établir les lignes de partage entre santé et maladie, entre hygiène de vie et conduite à risque, entre norme et marge. Et même s'ils ne se posent pas, traditionnellement, en censeurs manifestes de la vie quotidienne, leurs indications ont souvent force de vérité à défaut d'avoir force de loi. Sous leur direction (de conscience)

1. Serge Zombek, Psychiatre, Service Médico-Psychologique du CHU-Saint-Pierre, Bruxelles.

l'excès est devenu abus et, par extension, le plaisir dangereux si non policé.

En Occident, la santé est devenue un **droit** depuis l'avènement de ce qu'il est convenu d'appeler l'État Providence. Les médecins se trouveront d'abord du côté des pauvres malades de la civilisation industrielle. C'est l'Age d'Or de la santé publique et de la médecine sociale.

Aujourd'hui, sous ce règne de l'Individu Roi, il est un **devoir** pour chacun de tout faire pour garder sa prétendue bonne santé originaire; à ce titre, la gent médicale a développé, au fil des années, sans grande conscience parfois de cette évolution, une prétention à savoir ce qu'il convenait de promouvoir ou de bannir dans nos styles de vie; le médecin est le styliste de notre mode de vie (*life fashion*) et son prescrit, la valeur sûre et rationnelle du "prêt-à-se-bien-(com)porter".

Dans ce monde d'apparence, le commerce du loisir, du plaisir et du désir est florissant; la médecine et ses disciplines acolytes, partisans de la modernité et de ses bienfaits technologiques, ont découvert elles aussi de nouveaux marchés, diversifié leur production de discours, de savoirs et délocalisé leur activité vers des contrées autrefois laissées au bon sens et autres traditions séculaires.

La psychologie et la médecine des comportements ont investi la norme, décrété que "la force de l'abus tue" après l'avoir réduite et convenu de scruter les moindres contours des styles de vie pour fonder une clinique de l'excès. Alors qu'elle n'était destinée qu'à traiter les dysfonctionnements et ses symptômes les plus douloureux, la médecine s'est littéralement attaquée à la santé désormais considérée à la loupe comme toujours en sursis probatoire.

Pour peu, nous pourrions considérer que la médecine et sa part la plus "humaine", la psychiatrie, se sont engagées dans la mise sous **tutelle sanitaire** d'un grand nombre de citoyens; ces derniers, inquiétés par les multiples dérégulations, perdus dans la disparité des valeurs et leur incessant brassage, trouvent bien quelque apaisement à se laisser guider par les doctes savants.

Histoire de Lumières

Les philosophes, particulièrement ceux que les Lumières ont, dit-on, éclairés, ont proposé à une humanité en mal de certitude, à nouveau, un traitement de substitution aux vieilles valeurs, aux

pauvres croyances; une nouvelle alliance, de l'homme et de la Science cette fois, a banni les dogmes extraterrestres et rempli de vérités scientifiques les rayons vides du supermarché des valeurs métaphysiques. C'est à partir de cette *lumineuse révolution* que le dysfonctionnement remplace le vice et la santé la vertu. La morale qui distinguait le bien du mal est progressivement supplantée par la science qui sépare le vrai du faux puis la médecine qui discrimine le sain du malsain.

C'est probablement dans cette perspective que Foucault pose, dans la Volonté de savoir, et à propos de la seule sexualité (mais rien ne nous interdit de porter cette analyse au rang de paradigme), que "la médecine prend la relève de la justice. C'est maintenant elle qui tend à s'immiscer dans les plaisirs du couple et à en gérer non seulement la pathologie, mais encore les incomplétudes, les perturbations, en classant et recommandant... .. le sexe ne relève plus seulement du registre du péché mais encore de celui du normal et du pathologique".

Un certain nombre de glissements s'opèrent : *Dieu, le Bien, le Mal, l'arbre de la connaissance et du doute* deviennent **Vérité objective, Normal, Pathologique, Sciences et Analyse**, la *Tentation* devient **Pulsion**, les *Dix commandements* le **contrat social**, la *confession* se mue en **consultation**, la *prière* en **colloque singulier**, le *Pater Noster*, enfin, en **prescription**.

L'on a souvent dit que médecins et psy ont remplacé en leur singulier cabinet les prêtres en leurs confessionnaux et que les blouses blanches se sont substituées aux sombres soutanes pour indiquer du haut de leurs savoirs les voies de sauvegarde de son patrimoine terrestre d'autant que pour beaucoup d'hommes et de femmes, depuis belle lurette, la béatitude éternelle des paradis n'inspire plus guère de vocation.

C'est aussi cet inéluctable mouvement de rationalisation scientifique que l'on verra à l'œuvre lorsque l'homme de la modernité se met à justifier par quelque argument de raison telles ou telles lois religieuses (lois alimentaires, structures de la parenté), argument qu'il élève bientôt au rang de *fondement biologique de la tradition humaine*.

Ainsi, traditions séculaires et prescrits religieux étaient seuls à baliser le domaine des mœurs; les plaisirs n'étaient prohibés que pour autant qu'ils mettaient

2. "La fin de la médecine à visage humain", Ed. Odile Jacob, L'idéologie de la Santé.

en cause l'ordre général du monde et de la vie en société. Les dieux encore tout puissants (leurs prêtres) ou la communauté se chargeaient de dissuader le contrevenant en instrumentalisant le malheur comme signe de la faute, ou en organisant directement le châtement.

Dieu mort, jeux du cirque, état-arbitre, moi et mon entraîneur

Autrefois la punition survenait du dehors, par la volonté divine, du malin ou le souffle funeste des âmes des ancêtres courroucés. Ils nous punissaient des fautes que nous avons commises. La maladie était peut-être bien le prix de nos plaisirs vicieux, la santé une preuve de notre bonne conduite; mais somme toute, ces menus problèmes semblaient, pour la plupart, relativement secondaires au regard d'objectifs autrement essentiels qu'étaient la survie terrestre et le bonheur éternel.

Depuis la disparition de la majorité des dieux et de leurs morales donc, la quête de la santé ici-bas a remplacé celle de la vie au-delà, et comme le dit Petr Skrabanek², "avec le déclin de l'espérance, avec la perte de la foi, grandit l'espoir de rester en bonne santé par l'observance de certains rites"; cette quête n'aura plus ce caractère intime et traditionnel mais relèvera bientôt d'une "idéologie d'état : le droit à, puis le devoir de santé qui constitue, encore selon Skrabanek, un symptôme de maladie politique. S'oublie et se perd alors l'art de vivre et de mourir qui se transmettait de génération en génération".

La santé et la sécurité dite sociale sont progressivement devenues affaire d'Etat; à mesure de son développement, l'Etat s'est chargé de protéger et contrôler cités et campagnes par la mise en œuvre d'une science pour tous à même de maîtriser les débordements extrêmes et de maximaliser la santé plutôt que de minimiser la souffrance.

Au crépuscule des idéologies à utopie variable, la science médicale et ses avatars est aussi devenue médecine anticipative qui spéculé sur les probabilités de certains désordres; là où les traditions avaient jusqu'ici réglementé la promotion du bien-vivre avec cette part d'arbitraire qui témoigne du caractère illusoire de toute tentative de maîtrise, la médecine prétend organiser pour tous

une guidance rationnelle du quotidien en décrétant que certains "plaisirs" sont limites : "au-delà de cette limite, votre plaisir n'est plus valable, c'est la Faculté qui vous le dit".

Ici et Maintenance

Le plaisir avait hier le vice pour seule antithèse; en guise de synthèse, "la tempérance (morale), comme le dit Comte-Sponville, (était) cette modération par quoi nous (restons) maîtres de nos plaisirs, cette occurrence de ce souci de soi *foucauldien*, qui (doit) nous permettre de jouir le plus possible, le mieux possible, mais par une intensification de la sensation ou de la conscience qu'on en prend et non par la multiplication indéfinie de ses objets". Aujourd'hui, les plaisirs sont passés au crible de la *furor sanandi* (Jean-François Malherbe) qui, après évaluation exhaustive, les classera en terme de dangerosité potentielle. Les malades (en puissance ou déjà déclarés), hommes de petite vertu sanitaire, seront sommés de se conformer aux standards de la vie saine; le droit à la santé des uns fera même le devoir des autres : une nouvelle solidarité à rebours fera du fumeur en voie de cancérisation un potentiel pillier de budget de la sécurité sociale; ce même tabagisme sera en outre dans le collimateur de l'organisation PASS (Parents Against Secondhand Smoke) qui, aux États-Unis, combat juridiquement les "enfumeurs d'enfants".

"La médecine anticipative est une médecine activiste" qui garantit à qui s'y abonne "une maintenance de la santé comme on parle de maintenance automobile."

En amont des contrôles techniques individuels, la prévention des maladies de la civilisation passe par la promotion d'une bonne conduite.

Le culte de la santé se développant en parallèle du culte de la performance, parfois en contradiction mais souvent en totale synergie, les mécaniciens de la santé vous indiquent le carburant idéal, vous conseillent les vitesses et les itinéraires les plus appropriés, et vous interpellent au moindre accroc au code. Sur les autoroutes de la Santé Idéale du 21^{ème} siècle, les conducteurs fermement sanglés dans leur véhicule se meuvent vers les régions de plaisirs tempérés à vitesse contrôlée par les radars de la Faculté. La tempérance médicalement assistée est le nouveau code qui fait de la "prévention des risques" un modèle applicable au plus grand nombre.

Mais avant d'agir, il faut classer; et au nom de la prévention et du soin, certaines ivresses médicalement incorrectes seront chapitrées par le DSM IV des médecins de l'âme, qui les tiendront pour "troubles" (euphémisme statistique de la maladie).

En toxicomanie, ce paradigme, dont Stengers et Ralet avaient salué la version néerlandaise, n'était destiné qu'à ceux parmi les usagers de drogues qui ont depuis longtemps troqué l'ivresse subtile pour des passions d'autant plus violentes qu'elles sont clandestines.

Il voit le mal partout

Le prisme sanitaire envahit les interstices de l'existence pour débusquer le risque au détour du moindre plaisir. La psychiatrie s'empare aujourd'hui du moindre mal de vivre pour agrémenter la nosographie d'une nouvelle entité immanquablement fournie, en standard, avec son équipement thérapeutique.

Le discours de la médecine à propos des plaisirs se répand même si, de toute évidence, il ne les aborde que par le seul biais du pathologique.

Ainsi, pour le plus grand nombre, le culte de la santé se substitue parfaitement aux morales d'hier; il risque de déplacer à nouveau dans la sphère publique nos préoccupations les plus intimes et que l'émancipation des grandes églises inquisitrices avait largement permis de privatiser. Mais des voix s'élèvent qui se défendent d'apporter de l'eau au moulin de cette nouvelle moralité à bon marché (puisque remboursée par la Sécurité sociale), des discours s'amplifient qui dénoncent cette mainmise du secteur de la santé sur la moindre libération d'endorphine, des positions médicales sont prises qui réfutent l'idée selon laquelle les drogues légales sont d'autant plus innocentes qu'elles appartiendraient à la pharmacopée, des volontés s'organisent pour lutter contre cet impérialisme médical qui dépense tant pour pallier, avec quelle complicité, les défauts de nos cités et qui fait pourtant l'économie des débats essentiels quant à sa fonction de régulation sociale qu'elle remplit aujourd'hui.



Nous avons lu pour vous¹

Saint-Pétersbourg, espoir pour les drogués

Nicolas Jallot, *Les Editions de l'Atelier*, 1998, 137 pages

L'auteur, journaliste, a passé plusieurs mois en Russie et notamment à Saint-Pétersbourg où, dans une atmosphère digne des romans de Dostoïevsky, il a rencontré de nombreux toxicomanes, parfois très jeunes, et les a suivis dans leur difficile parcours vers la désintoxication. "Ils ont entre douze et trente ans, enfants des rues ou bannis de la société, étudiants de bonne famille ou anciens militaires, leurs chemins se croisent. L'ancienne capitale des tsars compterait 300.000 toxicomanes". L'auteur nous fait entrer dans "Le Retour", centre qui accueille les jeunes qui veulent décrocher et qui est aidé par des partenaires étrangers, notamment français. Mais la sélection est sévère, il y a en effet peu d'argent et donc peu de places. Le livre nous fait également vivre le quotidien de toxicomanes dans un centre de réhabilitation isolé en pleine campagne. La vie y est dure, les consignes astreignantes, mais d'aucuns y reprennent goût à la vie et finissent par s'en sortir. Depuis l'éclatement de l'Union Soviétique, les Russes se sont tournés vers l'Occident, ses rêves et ses mirages mais la désillusion est grande et pour oublier la grisaille du quotidien, nombreux sont ceux qui se tournent vers les paradis artificiels, ici comme partout ailleurs dans un monde qui ne sait plus répondre aux attentes de ses citoyens.

L'ogre intérieur. De la violence personnelle et familiale

Christine Olivier, *Fayard*, 1998, 233 pages

L'auteur de *Les enfants de Jocaste* et de *Les fils d'Oreste* se penche cette fois sur l'épineux problème de la violence : violence du bébé, du jeune enfant, de l'adolescent, violence à l'école, dans la rue, contre soi et contre les autres, contre l'Autre.

Du bébé qui crie pour que ses parents s'occupent de lui, du jeune enfant qui en mord un autre pour lui prendre son jouet à l'adolescent qui agresse une vieille dame pour lui arracher son sac et à l'adulte qui viole et tue, la violence est en chacun de nous. Tous ne passent pas à l'acte. Mais certains ignorent les limites à ne pas franchir. La violence se retourne alors contre le sujet (boulimie, anorexie, suicide, toxicomanie, etc.) ou contre autrui (sectes, violence familiale, viol, assassinat, etc.). L'auteur décortique particulièrement les raisons de la violence des jeunes immigrés de la deuxième génération des banlieues françaises : faute de (re)pères, de travail, de reconnaissance, d'avenir, ces jeunes se retournent contre une société qui les ignorent et les rejettent.

Ce livre nous interpellent tous car il y a en nous "un ogre intérieur" qui peut nous pousser à la violence.

1. Ces titres peuvent être empruntés à la bibliothèque de Prospective Jeunesse.

Aventures extrêmes Plaisirs et prises de risques.. chemins non balisés à la recherche de soi-même.

Un interview d'Alain HUBERT¹

Propos recueillis par Henri Patrick CEUSTERS² et retranscrits par Claire HAESAERTS³

Lorsqu'Alain Hubert et Dixie Dansercoer chaussent leurs skis ce 4 novembre 1997, sur les côtes de la Princesse Ranghild, c'est pour rejoindre, 3.900 km plus loin, l'autre bout du continent Antarctique !

Donner un sens au défi et à l'aventure, vivre le risque quotidien pour conjurer l'amertume de la déresponsabilisation de l'individu, parfaire la connaissance de soi et trouver plaisir à repousser ses propres limites, telles sont les principales balises qu'Alain Hubert nous livre dans une interview exclusive.

1. Alain Hubert, un sens à l'aventure

Après avoir fréquenté depuis son plus jeune âge les sommets alpins, après avoir posé les crampons sur les plus hautes cimes du monde en Himalaya, après avoir atteint le pôle nord géographique à pied depuis le Canada, traversé deux fois le Groenland à pied et sillonné à maintes reprises les terres nordiques, du Spitzberg à l'Alaska, Alain Hubert souhaitait fréquenter d'autres latitudes et aller prendre la mesure de l'imaginaire antarctique.

Cet ingénieur civil de 44 ans travaille comme menuisier-ébéniste; il est aussi coureur à pieds, skieur de fond, alpiniste et guide de montagne.

Lorsqu'on interroge la dimension des plaisirs, la notion de satisfaction du désir, il semble inévitable de questionner ce que l'on peut considérer comme des pratiques de l'extrême: le sport aventure, les activités à risques, ... qu'en est-il en ce qui concerne les projets comme celui que tu viens de vivre ? Quel plus cela peut-il apporter à l'être humain ?

Il y a dans le sport en général, et dans celui que je pratique, des "flashes" qu'on ressent et qui font qu'à un moment donné on se dit "Ah, je suis bien" ou "Ah, c'est génial ce truc". C'est un moment privilégié où l'on sent que l'on vit quelque chose de très particulier. Puis ce moment-là passe... Ca nous fait peut être râler. On rentre. Et la vie continue !

Revient alors à certains moments, la nostalgie... On se remémore ces instants de joie et, parfois, on a envie de les revivre.

Ce sont les souvenirs de ces instants de plaisir, de joie, de contentement d'être bien dans sa peau qui m'aident à vivre, à construire d'autres projets et surtout à surmonter des étapes difficiles.

Avec le temps, je constate que ces expériences un peu folles que je vis m'apportent aussi l'envie de retrouver cette sensation, de revivre ces moments particuliers.

Mais je sais que je les vis parce que j'ai cherché à les vivre, soit avec d'autres, soit en m'engageant, soit en prenant beaucoup de risques. C'est un moteur qui ne tourne pas si mal ! Il est une pièce importante de mon fonctionnement.

Vivre de telles formes d'aventures, pas nécessairement aussi extrêmes, est un bon moyen pour sortir de soi-même et se trouver des solidarités. Ce sont des moments où l'on se dit que cela vaut la peine de vivre quelque chose. Beaucoup peuvent trouver, tout comme moi je crois, un moteur en cela.

C'est quand même aller fort loin dans la recherche de ce bien-être, de ces plaisirs...

La première démarche pour moi, c'est d'abord le rêve : j'aime la nature, la montagne, la grimpe, le froid, la neige, les espaces sans limite.

Mais je constate qu'en pouvant faire d'abord une petite expédition, puis une plus grande, etc., j'éprouve des **sensations**. C'est comme quand je cours pour un entraînement : je n'aime pas courir, n'empêche, dès que je m'arrête, je sais que j'ai besoin de recommencer, comme s'il y avait quelque chose - adrénaline ou autre - qui fait que j'ai envie de faire ça. **C'est un état où je me sens**

bien et que je trouve intéressant parce qu'il me pousse plus loin dans la recherche de moi-même. Cela me semble important : l'impression que quand je pars en expédition, je ne peux pas tricher avec moi-même dans les actes que je pose, parce que quand on grimpe, si on tombe, on meurt. Je me dis que si j'agissais comme quelqu'un que je ne suis pas, il y a longtemps que je serais mort. Ca c'est un des intérêts de ces aventures : **me trouver moi-même, trouver mes limites, les accepter, les comprendre et puis, à partir du moment où je me connais mieux, commencer à les dépasser, à les repousser.**

Quand je rentre dans la société normale après une expédition, j'ai toujours un moment de dépression. Dans le dernier cas, j'ai mis presque 6 semaines avant de savoir prendre une décision concernant ce que j'allais faire. C'est un changement de milieu tellement brutal que, quand je rentre ici, j'ai quelques difficultés à me réadapter, comme par exemple supporter l'intolérance des gens, etc. Et puis je reprends la vie, mes marques, ce besoin de confrontation, cette nécessité de me remettre en question, mais aussi d'aller repuiser à cette source, de rêver à de nouveaux projets.

Je sais très bien maintenant que quand je me retrouve seul dans un paysage enneigé, que j'ai fait du ski de fond pendant plusieurs heures, je respire, je vois, je me ressens autrement.

J'ai cette sensation de bien-être extraordinaire que je ne puis trouver que dans ces conditions-là !

Mais ce sont des conditions qui coûtent également: elles sont très dures physiquement, mentalement,...

Oui ça coûte, mais c'est une impression que je ne peux pas avoir si je reste dans mon fauteuil ! C'est le fait d'être seul dans un milieu qui m'interroge, qui me renvoie à moi-même et qui me dit : "Tiens qu'est-ce que tu fais ici ? Pourquoi ? Comment te sens-tu ?". Cependant, le fait de devoir "mordre sur ma chique" à certains moments, c'est-à-dire de partir, de faire parfois des choses difficiles, d'avoir froid mais malgré tout, de ne pas abandonner et d'essayer d'atteindre l'objectif que je me suis fixé, me pousse à aller plus loin. Et à ce moment-là, parce que j'ai fait un effort, je ressens quelque chose que je ne peux pas ressentir autrement. Ca amène inévitablement à

une sorte de sensation d'intimité un peu plus forte avec moi-même qui fait que je m'accepte mieux aussi. Parce que finalement, c'est ça : on est là, chacun avec une histoire différente et il faut qu'on apprenne à se connaître et à s'accepter soi-même, avec ses défauts et ses qualités.

Je sais que je suis quelqu'un de privilégié : des gens qui ont beaucoup de difficultés n'ont pas cette chance-là. On me dit souvent qu'on a ce pour quoi on se bat et je suis assez d'accord avec ça, mais quand même...

Mais il y a tout ce qu'il y a avant aussi, tout le préalable: la préparation, les contraintes à lever, les moyens à mettre en place, etc.

C'est ça qui me fait vivre ! A partir du moment où je rêve d'un projet et que je vais le réaliser, toute la préparation est très importante car c'est elle qui me fait vivre pendant les années ou les mois avant de partir. C'est une **motivation**. J'ai des choses à préparer, à apprendre, à trouver, des gens à contacter, m'entraîner ... C'est tout une dynamique.. et une des réponses aux questions existentielles que je me pose.

Dans ce cas, peut-on parler d'aller le plus loin possible en limitant au maximum les risques ?

Je n'aime pas parler comme ça ! J'aurais plutôt envie de dire que la vie appartient quelque part aux gens passionnés. Pour vivre, il faut être passionné ! Chacun a un caractère et une vie différents, mais je sais qu'une partie de ma force vient du fait que je vois les choses comme ça. La passion n'a pas de limite. On sait qu'il y a du danger et du risque. Je limite ce risque en préparant le plus minutieusement possible un projet, mais pas en me disant que je ne vais pas réaliser ce projet parce qu'il est trop dangereux.

Ainsi, s'il n'y avait pas de risques, ça n'aurait pas d'intérêt...?

L'aventure inclut nécessairement une dimension de risque. Moi je trouve que s'il n'y a pas d'aventure, donc pas de risques, il n'y a pas de sel.

J'ai suivi ma voie, mon chemin petit à petit, où je suis, j'y suis arrivé progressivement. C'est un chemin qui comporte des échecs et des réussites. Et s'il faut des réussites

Dixie Dansercoer,
question d'initiation

Bouger, aller à la rencontre des autres, voyager dans des pays encore peu connus, considérer le monde un peu comme un grand village; depuis plus de dix ans, Dixie Dansercoer se balade aux quatre coins du monde; sans cesse à la recherche de nouveaux horizons et de nouveaux défis, il transforme chacune de ses aventures en un voyage initiatique, une quête toujours plus profonde de soi.

Cet interprète de 35 ans travaille comme 'flight attendant'. Ancien champion de surf, il est triathlète.

2. Rédacteur en Chef des Cahiers de Prospective Jeunesse

3. Secrétaire de Rédaction des Cahiers de Prospective Jeunesse

Un immense défi, une vertigineuse aventure, une grande première mondiale

Le 4 novembre 1997, deux explorateurs belges, Alain Hubert et Dixie Dansercoer, quittaient les côtes de la Princesse Ranghild (70° de latitude sud, 24° de longitude est) pour rejoindre, de l'autre côté du continent, la base américaine de McMurdo. Devant eux, se dressait le défi de parcourir 3900 kilomètres dans les glaces les plus inhospitalières du globe, sans que la moindre assistance extérieure ne vienne leur faciliter la tâche.

Dans des traîneaux ultra légers, ils emportaient tout le matériel nécessaire à leur aventure : vivres, campement, ordinateur portable, caméra, fuel domestique, instruments de navigation, etc. mais aussi outillage scientifique pour le carottage des glaces polaires qu'aucun être humain n'avait foulées jusque là.

Trois mois plus tard, après avoir connu les pires revers et parcouru 3924 kilomètres en 98 jours, l'équipe touchait au but.

Cet exploit a été rendu possible grâce à l'utilisation inédite de voiles de traction entièrement imaginées et conçues pour les besoins spécifiques de l'expédition. Contacts

Alain Hubert
Sur le Foy, 6, B-6950
Nassogne, Belgium / 32
(0) 95 22 30 56 (cell) / 32
(0) 84 34 46 66 (tel)
32 (0) 84 34 41 79 (fax) /
alain.hubert@skynet.be

Michel Brent
Rue du Pacifique, 28/30,
B-1180 Brussels, Belgium
/ 32 (0) 2 346 38 06 (tel) /
32 (0) 2 346 27 71 (fax)
michel.brent@ping.be

pour aller plus loin, il faut également des échecs. Par exemple, je repars à l'Everest pour la quatrième fois, parce que je n'ai pas réussi les précédentes expéditions à cause, notamment, des conditions météo défavorables.

Aucun de ces échecs n'était une aventure inutile. D'autant plus qu'en montagne, on ne réussit que la moitié de ce qu'on entreprend...

Le fait que je sois bien n'est pas lié à la réussite ou à l'échec du projet lui-même mais plus à la façon dont j'ai pu le vivre.

Dans le rêve, le projet, il y a aussi un défi parce qu'il y a des risques, des dangers à surmonter.

Pour moi, me demander si la réalisation d'un projet est possible, me dire qu'il y a du mystère, du danger, c'est un moteur.

L'attente et la préparation, en sachant que le projet va se réaliser, serait déjà un plaisir...?

Je le crois volontiers. La peur qui est liée à ça également. Elle existe, même si on peut la repousser au fur et à mesure qu'on attrape confiance en soi. Mais si on s'engage dans des aventures plus fortes, elle est toujours là. Elle est un moteur. Etant catalogué comme un aventurier de l'extrême, je fais rêver beaucoup de gens, ce qui est formidable.

La peur et le bien être ressentis d'abord au cours de petites expéditions puis de grandes sont des instants exceptionnels. Ils vont alimenter mon souvenir, alimenter de nouveaux projets et m'aider tout simplement à vivre.

C'est un apprentissage de la vie, que ce soit au niveau individuel ou collectif. Vivre des choses ensemble, arriver ensemble à dépasser ses difficultés, atteindre les objectifs est une forme de satisfaction du désir et donc de plaisir. Combien de souvenirs ne me disent pas que la vie vaut la peine d'être vécue... C'est aussi une forme de plaisir. C'est quelque chose qui me rend heureux. Pour moi, être bien dans sa peau, c'est une somme de petits moments qui m'indiquent que la vie vaut la peine d'être vécue. J'ai senti ces moments, je les ai vécus après les avoir rêvés et c'est ça qui me donne plus confiance en moi-même, qui me porte dans la vie.

Peut-on dire que c'est le fait qu'il y ait des hauts et des bas et que les objectifs soient difficiles à atteindre qui font qu'on peut continuer à vivre ?

En ce qui me concerne, je me sens mieux dans ma peau depuis que j'ai accepté que la vie est constituée de hauts et de bas. Ce n'est pas parce que je suis dans le bas que je vais y rester, je vais retrouver des hauts, faits de moments de bien-être qui, parfois, sont très fugitifs et très brefs... une question de rythme!

Tu parlais précédemment de flashes. Sont-ce, pour toi, ces petits instants de plaisir extrême qu'on peut approcher un moment donné où l'on a pu sortir de soi ?

L'image est bonne. Sortir de soi, ça veut dire se dépasser, être réceptif, etc.

On sort de soi quand on fait un "truc" avec les autres mais aussi quand on se lance dans une aventure extrême. Ce qui est infaisable si on ne sort pas de soi. Je trouve que l'impossible n'existe pas vraiment. Un rêve peut paraître impossible mais si on veut vraiment quelque chose, si on y pense, si on y repense, si on s'habitue à l'idée, la chose devient familière et à un moment donné, on se dit qu'on y a tellement pensé qu'il nous devient naturel de le faire.

Il ne faut heureusement pas nécessairement aller en Antarctique pour cela...!

Ainsi pour vouloir atteindre son rêve, il ne faut pas être fou. Il faut pouvoir le planifier, sinon c'est aller dans le sens de l'irréalisable, en sachant bien qu'on va échouer...

C'est sûr qu'il ne s'agit pas d'une folie anarchique mais plutôt d'audace. Il faut être audacieux avec soi-même.

Il semble donc qu'à un moment donné, on doive considérer que les étapes élaborées pour atteindre l'objectif, les expériences faites contribuent à s'armer, à se former, à acquérir des compétences pour aller chaque fois plus loin.

Je suis tout à fait d'accord. La grande difficulté est que tant qu'on n'a pas vécu ou ressenti ce flash et ce moment de bien-être, on pourrait croire que c'est théorique. Ce n'est pas évident de comprendre d'emblée que toutes les étapes qu'on suit pour arriver à quelque chose sont nécessaires et bénéfiques. Souvent, il faut avoir déjà fait l'expérience pour savoir apprécier toutes les phases de construction. Il y a là un passage qui n'est pas facile et qui, à la limite, constitue le premier pas : avoir envie de sortir de soi, avoir envie de tenter quelque chose.

La vie vaut-elle la peine d'être vécue parce qu'on la remet chaque fois en question ?

C'est clair. Mais c'est vrai que j'ai un tempérament de fonceur et un besoin constant de me confronter à moi-même. Tout le monde n'est pas comme ça... Et il y a bien évidemment d'autres façons de se remettre en question, l'essentiel étant de pouvoir avancer sur le chemin de sa propre vie.

C'est un discours auquel la société n'est pas habituée. La société essaye de limiter au maximum les risques. Nous sommes de plus en plus dans une ère de l'enfermement, du sécuritaire, du contrôle. Dans quel espace les gens peuvent-ils encore être eux-mêmes et vivre des expériences ? Que peuvent-ils encore chercher ? Quand on parle de Cyber addicts, d'associations d'internautes anonymes, etc. et que l'espace se restreint autour de sensations virtuelles. On constate que les gens s'enferment dans une bulle mais sont toujours à la recherche de sensations, de stimulations. Quoi que la société mette en place, les personnes trouvent toujours un moyen d'aller vers un "plus loin" pour donner un sens à leur vie. Il y a un juste milieu, mais le juste milieu implique que faire un pas de côté dans un sens ou dans un autre fait que ça peut devenir dangereux ou être vu de l'extérieur comme étant dangereux et, bien souvent, ce sont des personnes qui savent ce qu'il faut bien faire qui disent à d'autres comment il faut le faire.

Alors qu'il semble au contraire que pour vivre des expériences, il faut pouvoir être soi-même, choisir ses buts, ses moyens, pouvoir reconnaître ses propres compétences...

Se prendre en charge, tester ses compétences, développer sa confiance en soi et prendre ses responsabilités est un processus terriblement difficile et c'est vrai que, dans notre société, beaucoup de gens ne font plus la démarche, n'ont pas les moyens de faire cette démarche. Mais c'est une question très délicate parce que pas mal de gens vivent dans des situations et dans des milieux très difficiles. Certains s'enferment dans un petit boulot, s'investissent parfois dans autre chose que le travail. Mais c'est dommage que notre société se limite trop souvent à assister une grande partie de la population, n'aidant pas plus les gens à prendre leurs responsabilités, à s'auto-gérer... C'est toute la question de

l'éducation et du projet global de notre société

Si je témoigne de ce que je vis, de ce que j'essaie de vivre et de la façon dont je le vis, ce n'est surtout pas pour donner des leçons aux gens ! Je trouve que c'est dommage de ne pas parler de ce qu'on vit, de ce qu'on est, de ne pas rencontrer les autres pour témoigner car c'est comme ça qu'on apprend et qu'on se construit soi-même.

Et c'est vrai que ça permet de se rendre compte qu'il est possible d'aller plus loin...

Je trouve. C'est capital de se dire qu'il y a un moyen de s'en sortir, de se trouver de nouveaux buts, de nouveaux moyens...

Vivre des aventures extrêmes me permet à la fois de me rendre compte que je ne suis rien du tout, que je peux mourir très vite, mais ça me donne aussi une énorme confiance en moi. Ça a l'air d'être contradictoire mais ça ne l'est pas du tout parce qu'il s'agit d'une vraie confiance constructive. Et tout cela, en découvrant, en ressentant des sensations que je n'avais pas imaginées.

La souffrance que je vis, c'est celle que j'ai choisie, elle ne me tombe pas dessus. Je sais que je m'engage dans quelque chose de difficile et que, pour atteindre mon objectif, je vais devoir souffrir. Mais surmonter des obstacles que je croyais insurmontables me procure une partie de ce plaisir dont on parle, me permet de me dire "ça en vaut la peine".

Je trouve aussi important d'utiliser la technologie moderne pour faire partager aux autres des expériences personnelles, comme je le fais pour mes expéditions qui sont parfois très médiatisées. C'est fou de voir à quel point on peut interpeller les gens et ce, à tous les niveaux. Des jeunes, des vieux, des gens en situation difficile ou aisée, des malades... Je trouve ça fascinant mais tout à fait rassurant parce que ça montre que les gens sont faits pour vivre ensemble.

Le fait de sortir du banal, du quotidien, de voir quelqu'un qui fait autre chose autrement réveille beaucoup de choses, stimule, réveille les rêves des gens.

Je suis en effet scié de constater ça ! Même si ça me remet moi-même en question...

Est-ce que ça permet aux personnes de voir qu'il y a un moyen de faire des choses, d'aller plus loin ? Peut-être que celui qui a envie de peindre mais qui ne le fait pas

parce qu'il n'ose pas va réessayer... Il s'agit de vaincre sa peur. Pour qu'il y ait du plaisir, il semble qu'il doit y avoir cette perception de se dépasser soi-même. Ne pas avoir peur banaliserait l'expérience.

Je pense en effet que la notion de peur et de défi sont très liées. Elles sont très importantes. Dans ce qu'on entreprend, il y a à la base le fait qu'on se dit "non, je ne sais pas faire ça". Eh bien, ce n'est pas vrai. Si on en a envie, on sait le faire. Il faut peut-être du temps, mais on sait.

Tu disais tout à l'heure "rien n'est impossible à réaliser, il faut se donner les moyens pour concrétiser ses rêves". Peut-être est-ce quelque chose d'un peu plus banal qui a fait entrevoir les possibilités d'aller beaucoup plus loin ? Y a-t-il une gradation ? Cherche-t-on toujours à aller un peu plus loin ?

Je pense qu'il y a deux choses : quelque part, je recherche toujours un peu plus mais pas le plus dans le sens du plus fou ou du plus fort que l'autre. Il y a un peu de ça, mais c'est surtout un plus dans la recherche de moi-même (aller plus loin par rapport à mes défis, à mes questions...).

L'aventure est un sport dans lequel on n'écrase pas le voisin mais dans lequel on doit aller contre soi-même. On est donc plus proche des gens qu'un sportif professionnel.

Il y a bien sûr cette dimension de rêve mais on se bat contre nous-mêmes. Le niveau n'a pas d'importance, mieux vaut d'ailleurs faire les choses petit à petit pour

découvrir ses limites. Se dire qu'il faut y aller doucement, qu'il faut s'entraîner dans de nombreuses disciplines est important parce que ça permet de penser aux choses en terme de projet.

Chaque projet réalisé pousse à lancer un nouveau défi, seul ou avec d'autres, mais on ne sait jamais où ça va nous mener, ce qui est une autre forme de plaisir : sentir qu'on est capable d'affronter cet inconnu après avoir vécu différentes expériences et ne plus en avoir peur. Se dire que l'inconnu - qui, pour moi, est aussi la remise en question - est finalement la constance, la stabilité, le chemin. Se lancer dans quelque chose, se laisser interpeller par les autres dans un projet est une richesse de la vie.

C'est la vie aussi. Quand on naît, on ne sait pas où l'on va. On va faire des expériences qui vont nous permettre de grandir, de changer, ça va créer un contexte qui va nous diriger vers une orientation ou une autre. On va poser des choix et c'est toute cette arborescence-là qui fait qu'on est humain...?

Tout à fait. Mais on a parfois envie de tout arrêter, d'appeler les secours ... alors il faut apprendre à se concentrer pour continuer à mettre un pied devant l'autre. C'est aussi un apprentissage. Chaque minute nous rapproche du lendemain qui aboutira à ces flashes. Il faut apprendre à franchir ces bas et savoir qu'après un bas, il y a toujours un haut. C'est très difficile pour des gens qui sont dans la logique de la descente, sans entrevoir de remontée, d'en sortir.

PREVENTION DES ASSUETUDES ET TOXICOMANIES MODULES INTERDISCIPLINAIRES DE FORMATION

Dans le cadre de ses activités en prévention des assuétudes et toxicomanies, Prospective Jeunesse organise en ses locaux des modules de formation interdisciplinaires de 3 jours destinés à tout *adulte relais* confronté à la question des drogues dans sa pratique professionnelle ou dans la sphère privée : intervenants psycho-médico-sociaux, enseignants, parents, stagiaires, etc.

L'objectif est de transmettre un nouveau savoir et un nouveau regard sur les drogues (licites et illicites), la multiplicité des produits et la diversité des pratiques, le contexte socio-politique, la spécificité de l'adolescence... et à partir de là, entamer un travail de clarification et d'élucidation des situations ou problèmes rencontrés.

Le nombre de participants est limité à 15 personnes.

Les dates retenues pour le deuxième trimestre 1999 sont les suivantes :

6, 7 et 27 mai 1999 de 9h30 à 16h30

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter, à Prospective Jeunesse, les Consultants-Formateurs, Thérèse NYST, Michel ROSENZWEIG et Henri Patrick CEUSTERS (tél: 02/512.17.66 fax: 02/513.24.02) ou consulter notre site Internet (<http://www.prospective-jeunesse.be>).